



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Val d'Yerres Val de Seine

Communauté d'Agglomération

*Conseil Communautaire du 20 octobre 2022
À Yerres*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 30.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonsoir, chers collègues. Je vous invite à vous installer.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous disposons du quorum.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Mme Nicole LAMOTH est désignée secrétaire de séance.)

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022**

M. le PRÉSIDENT.- Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 29 juin 2022, qui est adopté à l'unanimité.)

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'examiner l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques informations rapides.

Le 8 novembre prochain, je vous invite à participer à la dixième édition des Rendez-vous de l'emploi qui se dérouleront à Draveil, où 51 entreprises seront présentes et proposeront 700 offres d'emploi aux visiteurs que nous espérons nombreux.

Le 8 décembre, nous aurons les élections professionnelles. Deux réunions de concertation se sont tenues, sous la présidence de Pascal ODOT et avec les représentants du personnel, pour préparer au mieux cette échéance.

Je vous indique que de nouveaux collaborateurs sont arrivés à l'Agglomération, mais je préfère que l'on fasse un *e-mail* à tous les agents.

Par ailleurs, deux manifestations ont très bien fonctionné : Octobre rose, au début du mois, avec 1 000 participants et la Journée verte et bleue, qui s'inscrit vraiment dans le paysage communautaire, avec plus de 3 000 visiteurs. La météo y a sans doute été pour quelque chose. En tout cas, beaucoup de monde était présent à cette manifestation organisée par l'Agglomération, les associations et les villes. Je tiens à les remercier.

Je vous rappelle qu'il y a des programmes de formation de nos maîtres-nageurs pour travailler sur l'accueil des publics et sur d'autres problématiques, notamment les noyades accidentelles. Seize de nos MNS vont prochainement suivre cette formation fort utile.

Le 11 octobre, nous avons eu une promenade urbaine pour découvrir le projet du lac Montalbot qui avait été présenté il y a quelques mois. Le chantier doit débiter l'an prochain.

Je vous invite également à participer aux ateliers Fresque du climat. Je ne sais pas si l'invitation a été envoyée à l'ensemble des conseillers communautaires. Il n'y avait pas une très grande affluence. Je me permets de le signaler. Si certains d'entre vous ont oublié de s'inscrire, je vous encourage à le faire. C'est une démarche extrêmement intéressante et importante.

Nous avons entamé la collecte des biodéchets dans les cantines de Vigneux-sur-Seine et de Draveil. L'opération commencera à Montgeron début novembre. Vingt-huit écoles seront collectées dans ces trois communes, avant une extension du dispositif.

Nous poursuivons les démarches en lien avec Ile-de-France Mobilités et les acteurs du territoire, en particulier les grandes entreprises de l'Agglomération, pour favoriser le covoiturage. À ce jour, 2 600 covoitureurs sont inscrits sur la plate-forme Klaxit. Cela témoigne de l'engouement pour cette nouvelle pratique qui est positive d'un point de vue environnemental, mais aussi en termes de pouvoir d'achat et de limitation de la congestion de nos chaussées. C'est une très bonne nouvelle.

Je vous signale que sept de nos commerçants ont été primés lors des Papilles d'Or organisées par la CCI il y a quelques jours.

Lors de la prochaine commission Aménagement, il serait bon que nous ayons un premier débat sur le schéma directeur de la région Ile-de-France qui, comme vous le savez, est en cours de révision. La Région et le Département organisent, dans les prochains jours, une première série d'échanges avec les agglomérations. Il me semble important de décliner, à l'échelle de notre territoire, une réflexion sur les enjeux du SDRIF. Il serait intéressant que la commission Aménagement fasse une présentation de ces enjeux aux élus et que nous engagions une réflexion à ce sujet.

Le 7 novembre prochain, nous aurons la commission d'appel d'offres concernant les travaux du conservatoire de Draveil, en espérant qu'ils puissent commencer. Je crois vous avoir indiqué, lors du précédent Conseil ou Bureau communautaire, que nous avons malheureusement des réponses en dehors des clous s'agissant de certains lots. C'est pourquoi nous avons dû relancer une consultation, dont l'échéance est fixée au 7 novembre.

Enfin, le syndicat mixte fermé de l'eau – sur lequel nous avons délibéré il y a quelques mois – a reçu un avis favorable et unanime de la part de la commission départementale de coopération intercommunale le 30 septembre. En parallèle, des discussions ont été engagées avec Suez sur le rachat des usines d'eau potable. Les discussions sont laborieuses et compliquées. Elles sont au point mort depuis environ trois semaines. C'est le lot de ce genre de discussions. Je ne vous en dis pas plus, compte tenu de leur caractère secret. En tout cas, les discussions ont été engagées à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre. Nous espérons aboutir sur ce sujet capital début 2023.

Avant d'examiner l'ordre du jour et les délibérations qui pourraient faire l'objet d'approbation sans débat, je crois que Mme CIEPLINSKI souhaite intervenir.

Mme CIEPLINSKI.- Merci, Monsieur le Président, pour ces actualités. Je n'ai pas reçu l'invitation aux ateliers Fresque du climat. Vous adressiez-vous à tous les élus ici présents ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

On me fait savoir que l'invitation n'a été adressée qu'aux membres de la commission Aménagement. Elle va être élargie à l'ensemble des membres du Conseil communautaire. Vous allez la recevoir.

Si vous en êtes d'accord, quatre délibérations peuvent être adoptées sans présentation ni débat.

IX. DECHARGE DE RESPONSABILITE SUR LA REGIE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MONTGERON

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

X. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. MODIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT MISSION DE PREFIGURATION DU SYNDICAT MIXTE FERME EAU DU SUD FRANCILIEN

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XVIII. MODIFICATION DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Il nous reste à examiner 20 délibérations, dont certaines vont donner lieu à beaucoup de débats. Je vous inviterai à rester concis dans vos interventions, ce qui n'exclut pas d'aborder les sujets en profondeur. Nous commençons par la validation du PCAET, qui vous est présenté par Romain COLAS.

I. VALIDATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION VAL D' YERRES VAL DE SEINE

M. COLAS.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

En préambule, je dois vous dire que je soumetts à votre approbation un amendement sur la forme mais aussi sur le fond, puisqu'il n'est pas fait mention de l'avis du Codev dans le projet de délibération qui vous est soumis.

M. le PRÉSIDENT.- Il a été ajouté depuis.

M. COLAS.- D'accord. Je n'ai pas lu mes SMS assez vite. Je vous prie de m'en excuser. Cela a donc été corrigé.

Nous sommes à la fois au terme d'un processus et à l'ouverture d'un nouveau.

La phase qui se termine est celle de l'élaboration de notre plan climat air énergie territorial. À la fin de l'année 2021, nous avons délibéré sur un projet de PCAET. Nous avons alors annoncé que celui-ci méritait d'être amendé, de manière substantielle dans certains domaines. Il a été amendé par les agents de l'Agglomération, qui n'ont pas ménagé leur peine pour aboutir au document qui vous est soumis ce soir. Je veux les remercier de leur travail, ainsi que tous ceux qui nous ont accompagnés, notamment le bureau d'études. Le PCAET a également été enrichi par les contributions des membres de notre assemblée et du public, qui a pu s'exprimer durant l'été. Le projet a été adopté fin 2021.

Nous devons désormais nous prononcer définitivement sur ce PCAET, qui se décline autour de quatre axes fondés sur un diagnostic du territoire élaboré dès 2019. Nous avons débattu de cette stratégie territoriale. Les quatre axes sont les suivants :

1. L'adaptation du territoire au changement climatique.
 2. L'action en faveur de mobilités plus durables. Nous en verrons quelques exemples au moment de l'examen du schéma communautaire des circulations douces.
 3. L'encouragement à la sobriété et à l'amélioration de la performance énergétique et climatique des bâtiments. Le climat et le coût de l'énergie sont des sujets ô combien d'actualité.
 4. La mobilisation du territoire pour l'accélération vers une économie circulaire et durable.
- Il y a un cinquième axe transversal : le suivi de la mise en œuvre du PCAET et de la garantie de sa transversalité.

Nous avons préparé un document à projeter. Je ne vais pas vous le présenter dans le détail. Il sera adressé, si le Président en convient, à tous les membres de notre assemblée. Il permet d'illustrer, par des exemples concrets, les actions programmées au titre des axes que je viens d'énumérer. Il s'agit d'un document vivant qui s'inscrit dans le territoire existant et dans les préoccupations de ses élus, qu'ils soient communautaires ou municipaux.

Le premier axe – l'adaptation de notre territoire au changement climatique – concerne la prise en compte des risques naturels. Cela se traduit par l'engagement de l'Agglomération dans

l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde et la préservation de la ressource en eau. On en trouve une illustration dans notre démarche de mise sous maîtrise publique – c'est notre objectif avec d'autres intercommunalités – du réseau interconnecté Sud Francilien, des outils de production et de transport de l'eau potable dont dépend notre territoire. Nous souhaitons aménager les espaces, les reconquérir pour favoriser la biodiversité et les préserver. La meilleure illustration de l'action communautaire en la matière est le projet que nous portons à Vigneux-sur-Seine pour les abords du lac Montalbot. L'un des grands enjeux est la désimperméabilisation pour lutter contre les inondations et favoriser l'alimentation des nappes phréatiques par les eaux de pluie. Il s'agit aussi de favoriser l'écoconstruction des bâtiments neufs et la rénovation du bâti existant. Vous verrez, dans le document, plusieurs actions illustrant des chantiers qui sont d'ores et déjà pris en compte par l'Agglomération et par les différentes communes. C'est notamment le cas du réaménagement des rives de l'Yerres en cours à Épinay-sous-Sénart.

Le deuxième axe est l'action en faveur de mobilités plus durables. Nous aurons une illustration concrète de la façon dont l'Agglomération s'est saisie de cet enjeu quand nous examinerons le projet de schéma des circulations douces. Le but est d'améliorer l'offre de transports collectifs sur notre territoire. De ce point de vue, des progrès ont été accomplis. Nous sommes dans une phase d'unification des réseaux de deux intercommunalités existantes, en lien avec les opérateurs et Ile-de-France Mobilités. L'objectif est également de favoriser les alternatives aux déplacements dans les véhicules thermiques classiques, le déploiement des véhicules électriques et les circulations douces. Je ne m'y attarde pas, puisque les actions déjà à l'œuvre sont présentées dans le document. Celles-ci concernent davantage l'Agglomération que les communes car c'est elle qui a la compétence des mobilités, partagée avec la Région, et qu'elle s'en est saisie à bras-le-corps.

Le troisième axe est celui de la sobriété et de l'amélioration des performances énergétiques. Sujets ô combien d'actualité, comme je le disais tout à l'heure. L'urgence climatique et l'explosion des coûts de l'énergie, aussi bien pour les acteurs publics que privés, rendent nécessaire notre investissement dans ce champ, à condition que les communes et l'intercommunalité en aient les moyens. Cela dépend de décisions qui, malheureusement, nous échappent en grande partie.

Le document présente les démarches de rénovation énergétique du bâti qu'ont engagées toutes les communes de l'Agglomération, avant même l'adoption du PCAET. Chacune l'a fait au rythme que leur permettent leurs moyens matériels pour suivre les travaux, c'est-à-dire l'ingénierie, et leurs moyens budgétaires. C'est le nerf de la guerre et ce le sera encore plus dans les semaines à venir. Quoiqu'il en soit, un certain nombre d'actions sont déclinées.

L'un des éléments pointés par le diagnostic du territoire est que les principales émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie dans le Val d'Yerres Val de Seine sont liées à l'habitat. Une fois les constats réalisés et les objectifs fixés, nous devons être en mesure d'assurer la rénovation thermique de l'habitat, sous réserve de nos moyens et de ceux de nos partenaires. En effet, l'Agglomération ne peut agir seule en la matière. Elle peut être un aiguillon, un ensemblier, mais cette rénovation thermique doit mobiliser des acteurs variés : les occupants ; les propriétaires – qu'ils soient des individuels, des entreprises ou des organismes HLM – ; l'État, au travers de l'Anah et de l'Ademe, ainsi que les collectivités partenaires. Je pense au département de l'Essonne, qui investit auprès des particuliers dans la rénovation énergétique de l'habitat.

Je me suis arrêté sur ce point, mais j'aurais pu le faire sur d'autres.

Dans ce PCAET, nous avons fixé des objectifs qui se déclinent en orientations. Ce sont les fiches actions, que je ne vous présente pas dans le détail mais que je tâche de balayer rapidement. À un moment donné, la question des moyens va se poser. Je le dis tout de suite car je crois que c'est le bon moment : sur l'habitat, comme sur d'autres sujets, nous devons mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et examiner les conditions dans lesquelles l'Agglomération sera capable de dégager des moyens pour l'effort technique et budgétaire qui devra être le sien. Je le dis car je suppose que cela traversera nos débats. Pour mettre en œuvre ce plan, si l'assemblée décide de l'adopter, il nous faudra identifier et dégager des marges de manœuvre. C'est le travail que conduit actuellement l'exécutif communautaire avec l'Administration.

Nous pourrions y revenir lors du débat et le Président apportera peut-être quelques précisions, mais l'Agglomération et toutes les communes de notre intercommunalité sont percutées de plein fouet par la crise énergétique et la flambée des cours de l'énergie. Ce sera encore plus violent à partir du 1^{er} janvier 2023, avec des montants prévisionnels des factures de gaz et d'électricité qui seront exorbitants. Ce sera exorbitant par rapport à tout ce que nous avons connu par le passé et à tout ce qui relève de la réalité des enjeux budgétaires, telle que nous l'appréhendons pour l'intercommunalité et pour nos collectivités. Nous ne sommes pas simplement dans un contexte d'inflation ; nous sommes littéralement dans un contexte d'explosion des coûts. Il n'y a pas d'autre mot.

Je vous assure que la découverte de ce que cela signifiait pour la ville de Boussy-Saint-Antoine et pour l'Agglomération m'a d'abord plongé dans un état de sidération. Au-delà de cette sidération, il va falloir que nous trouvions des solutions, mais pas tout seuls. Nous avons besoin d'être accompagnés – nous sommes plusieurs autour de la table à partager cet avis – pour passer cet épisode et nous habituer à l'ère dans laquelle nous entrons, avec des décisions qui seront lourdes et dont nous aurons sans doute à débattre.

Pardonnez-moi de m'être saisi du sujet de l'habitat mais, si nous voulons avancer sur cette question, il faudra que l'Agglomération – avec des partenaires qui seront mobilisés au premier chef – mette des moyens. Je voulais vous dire que nous nous apprêtons à adopter ce PCAET, si vous en décidez, dans un contexte très particulier, pour ne pas dire inédit.

Le quatrième axe est celui de la mobilisation du territoire pour l'accélération de la transition vers une économie circulaire. Cela passe par la réduction de la quantité de déchets produits, le développement de tiers-lieux et la valorisation des biodéchets. De ce point de vue, le travail a été engagé par des expérimentations sur les biodéchets. Des projets sont initiés pour valoriser les déchets et favoriser leur recyclage. Je pense aux futures implantations de déchèteries dans le territoire communautaire, à Crosne et à Épinay-sous-Sénart.

L'un des enjeux essentiels – il l'est d'autant plus que les coûts des énergies classiques sont en train d'exploser – est le développement des énergies renouvelables sur le territoire, avec un potentiel clairement identifié et un modèle qui fonctionne à Montgeron, à Vigneux-sur-Seine et à Épinay-sous-Sénart : la géothermie. C'est une priorité absolue, justifiée par les enjeux climatiques et les enjeux financiers immédiats. Le dernier point de cet axe est le déploiement du photovoltaïque. Cela ne se voit pas ce soir, mais nous aurions pu le voir pendant la journée qui était agréable, le territoire a un potentiel photovoltaïque. Si vous approuvez ce PCAET, nous

allons le développer en cohérence avec les études, notamment dans les bâtiments publics communautaires et communaux.

Le dernier axe, qui est transversal et croise les quatre premiers, est le suivi de l'exécution du PCAET. Pour ce faire, nous comptons sur des partenaires. Une convention sur la qualité de l'air doit être signée avec Airparif dans les prochains mois. Nous comptons aussi sur le Codev, qui a accompagné l'élaboration de ce plan et veillera à sa mise en œuvre. Dès que le plan aura été adopté, nous ferons sans doute appel à d'autres instances, mais c'est un point qu'il nous faut approfondir. Il ne s'agit pas de faire de la réunionite mais de mobiliser les acteurs. Il appartiendra à l'intercommunalité de créer des groupes pour mettre en tension positive l'ensemble des acteurs concernés par l'exécution du plan et rendre compte de sa bonne mise en œuvre à notre assemblée et à nos concitoyens, dans un contexte où – je le répète – nous sommes percutés de plein fouet par la crise énergétique et ses effets.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Je suppose qu'il y a des interventions sur ce PCAET.

Mme CIEPLINSKI. - Je vais commencer, avant de laisser mon collègue Karim SELLAMI exprimer le positionnement commun du groupe RGE sur le plan climat air énergie territorial.

Je voulais faire un point préalable sur la consultation du public qui s'est déroulée du 11 juillet au 18 septembre. Je le fais en tant que membre de la commission Démocratie locale.

Cinquante habitants ont exprimé leur avis lors de cette consultation estivale. Ces contributions sont exhaustivement reproduites dans l'annexe 8 du rapport *Réponses aux avis du public*. Le groupe RGE regrette que cette consultation ait été une occasion manquée de communiquer sur le PCAET auprès du grand public, de faire de la pédagogie et de la mobilisation autour de ce plan.

Je vous remercie pour le diaporama comportant des exemples concrets d'application du PCAET. Je pense que ce type de pédagogie aurait été fort utile en préalable à cette consultation, qui n'est pas intervenue par hasard. Elle était prévue, puisque c'est une consultation réglementaire depuis 2019 au moins. Nous savions qu'elle allait arriver à un moment ou à un autre. Nous pouvons regretter qu'aucun outil de communication n'ait été produit à l'époque de la consultation pour commencer à sensibiliser et à mobiliser l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire.

Cette consultation a eu lieu pendant l'été, même si elle a été prolongée, et a été menée selon des modalités dissuasives plutôt qu'incitatives. Il y avait huit documents à télécharger ou à consulter en ligne, ce qui représentait plus de 600 pages, et une contribution libre à envoyer par *e-mail* en partant d'une page blanche. C'était un vrai parcours du combattant pour les habitants.

Lors des forums des associations à la rentrée, les stands de l'Agglomération distribuaient un *flyer* assez obscur portant le sigle PCAET et mentionnant où se trouvait, en ligne, la possibilité de participer à la consultation. Malheureusement, les agents des antennes d'accueil n'avaient pas reçu l'information minimale pour répondre aux questions des habitants et ceux-ci ne pouvaient pas participer à la consultation sur place. C'est dommage. C'est une occasion manquée, mais nous n'allons pas épiloguer plus longtemps.

Nous sommes ici pour arrêter un programme d'action définitif et faire en sorte que ce qui n'a pas été fait au moment de la consultation le soit lors de la mise en œuvre. Il n'est pas trop tard pour nous y mettre ni pour associer l'ensemble des acteurs du territoire. Partons de là où nous en sommes, à savoir que 50 personnes ont relevé le défi du parcours du combattant pour donner leur avis sur ce programme d'action.

Je ne sais pas si elles ont été félicitées ou au moins remerciées par *e-mail*. Ont-elles reçu une réponse à leur contribution ? Je n'en suis pas certaine, mais il n'est pas trop tard pour bien faire.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que rien n'est plus démobilisateur qu'une consultation sans suite. Ces 50 citoyens constituent un noyau d'habitants très engagés qui pourraient devenir les ambassadeurs de certaines démarches du programme d'action. Nous vous demandons de capitaliser sur cet engagement et sur celui de l'autosaisine du Codev dans l'étape d'élaboration du PCAET pour mobiliser le plus de personnes possible dans le territoire car les changements seront grands. Il faudra associer chacun.

Si les réponses individuelles n'ont pas été apportées, nous vous proposons une solution simple : transmettre l'annexe 8 du rapport par *e-mail* aux personnes ayant contribué à cette consultation.

Ma question est la suivante : au-delà des instances de gouvernance qu'il reste à mettre en place, comme l'a précisé M. COLAS, quelle méthode avez-vous choisie pour mobiliser les habitants et l'ensemble des partenaires du territoire pour la suite ?

M. GUIGNARD.- Pour ma part, je voudrais revenir sur la présentation.

Dans le premier axe, nous avons l'exemple suivant : « *requalification du centre administratif avec du revêtement perméable* ». À première vue, on pourrait se dire que c'est une bonne idée. Nous avons un parking goudronné imperméable et nous le rendons perméable. Ce n'est pas tout à fait le cas. Ce parking, situé à Draveil, était un parking en terre qui devient un parking aménagé. Il s'agissait plutôt d'un terrain vague qui servait de parking et qui est désormais aménagé avec 50 % de perméabilité. Or, dans le deuxième axe, il est expliqué qu'il faut favoriser la mobilité durable et encourager les modes de déplacement autres que la voiture. Là, j'ai l'impression que nous ne sommes pas dans le vrai. Prévoir 30 places de parking supplémentaires, alors qu'il y en a déjà 200 ou 300 à proximité, je ne pense pas que ce soit dans l'esprit du PCAET. Ce n'est pas ce que nous souhaitons développer. Je crois que ce n'est pas un bon exemple de ce qu'il faut faire.

M. SELLAMI.- Bonsoir à tous.

Le plan que nous nous apprêtons à arrêter ce soir est un plan de transformation majeur, systémique, qui devra inspirer l'ensemble des politiques publiques menées par l'Agglomération et les communes dans les mandatures à venir. Ce projet est-il un bon projet ? Est-il complet, équilibré et ambitieux ? Sur le papier, certainement. Il faut noter que, pour une fois sur ce texte, le travail en commission n'a pas été inutile et que les 48 fiches du plan d'action ont été nettement améliorées par rapport à la première version qui nous avait été présentée. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce qui importe est la mise en œuvre de ce plan, qui est censé démarrer en 2023. Les équipes municipales et celles de l'Agglomération auront-elles suffisamment de volonté, de constance et de courage politique pour mettre en œuvre toutes les transformations qu'il implique ? C'est la seule question qui compte ce soir.

Les obstacles ne manqueront pas, à commencer par celui des moyens financiers qui ne seront pas à la hauteur des chantiers, étant donné la période de crise aiguë dont a parlé M. COLAS. Si l'on raisonne à long terme, les moyens financiers ne seront jamais à la hauteur, mais nous pouvons déjà faire beaucoup avec les moyens existants si nous joignons le geste à la parole.

Le deuxième obstacle sera l'inertie, qui est l'énergie la plus répandue de l'univers, et la résistance au changement. Reconnaissons-le, un grand nombre de décisions prises dans les services de l'Agglomération le sont encore par inertie, en reconduisant des marchés, des pratiques et des habitudes de gestion prises depuis longtemps. Mesdames et Messieurs les Maires, si nous avons bien compris la gravité de la situation, faire comme nous avons toujours fait n'est plus une option. Nous ne pouvons plus continuer comme avant.

Le troisième obstacle sera la machinerie administrative, avec le risque d'avoir adopté un énième plan et de ne pas réussir à le piloter ni à en mesurer les progrès.

Pour dépasser ces trois obstacles, il faudra passer par huit étapes que je vais préciser. Je ne m'adresse pas uniquement au rapporteur mais à l'ensemble des maires, vous l'aurez compris.

La première étape – c'est le prérequis – consiste à admettre l'ampleur de la situation. Admettre que la situation géoclimatique actuelle et que les objectifs de transformation de nos modes de vie prévus dans le PCAET sont inédits. Admettre que pour diminuer nos consommations d'énergie par deux, comme prévu dans le texte, il faudra faire des choses que nous n'avons encore jamais faites collectivement. Il faudra reconnaître que tout attendre d'une solution technique, source d'énergie miraculeuse, serait irresponsable. Reconnaître que ce sont les plus aisés sur la planète, c'est-à-dire nous, qui consomment le plus et qui devront faire le plus d'efforts de modération et de sobriété. Pour ce faire, il sera nécessaire de sensibiliser et de former les équipes de l'Agglomération et de ses neuf communes, à commencer par les élus et les directeurs des services. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas compétents ; cela veut dire qu'ils ont été formés dans un autre monde, où l'énergie et les ressources n'étaient pas un problème. Ils ont été formés à poursuivre des objectifs de gestion quotidienne ou d'aménagement plus que de transformation. La formation sera l'investissement le plus rentable que nous pourrons faire pour que chaque agent intègre la préservation des ressources et la sobriété dans chacun de ses actes, y compris avec les budgets existants.

Deuxième étape : mesurer. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : si l'on peut mesurer, on peut corriger. L'équipe de l'Agglomération a déjà fait un effort par rapport à la première version du texte en intégrant des objectifs à horizon 2023-2024. C'est à souligner. Toutefois, comme l'a relevé l'autorité environnementale dans son avis, il faut :

« compléter et renforcer les fiches actions en définissant des indicateurs de départ et des valeurs cibles pour les indicateurs de suivi de ces actions afin d'apprécier la contribution de chacune d'entre elles à la réussite ».

Autrement dit, nous devons être capables de mesurer notre plan. Plusieurs fiches actions ont été complétées, mais 80 % des indicateurs prévus dans les 48 fiches du plan que nous nous apprêtons à adopter n'ont pas de valeur initiale. Dans le texte, l'Agglomération s'est engagée à les compléter d'ici le 1^{er} septembre 2023, ce qui va arriver très vite.

Troisième étape : dire la vérité. Si nous souhaitons réellement transformer les choses, il va falloir emporter l'adhésion des habitants du Val d'Yerres. Pour y parvenir, il sera nécessaire de les alerter sur l'urgence à agir et sur l'impact collectif de nos comportements individuels. Il ne s'agit pas de les plonger dans l'anxiété mais de s'adresser à des adultes responsables et rationnels, soucieux des générations futures. Comment, sans cela, justifier la nécessaire limitation dans nos villes de la place de la voiture, à laquelle la majorité de nos habitants ne veulent pas renoncer ? Comment les faire sortir de la logique « extraire, utiliser, jeter » qui fait produire à chacun d'entre nous une demi-tonne de déchets par an ? Comment obtenir l'adoption d'un régime alimentaire moins carné ? Cela signifie que les investissements de communication de l'Agglomération et des communes doivent majoritairement être mis au service de cette prise de conscience et de cet objectif de transformation. Je ne parle pas de nouveaux budgets, je parle des budgets existants. Il nous faut un plan de communication massif et de long terme coordonné entre les communes. Ce plan est prévu dans le PCAET pour 2024, mais il faudra ouvrir ce chantier dès 2023.

Quatrième étape : aligner. Le plan climat n'est pas un plan de plus. C'est un plan de transformation systémique global qui doit surplomber tous les autres. Cela signifie qu'il va falloir aligner l'ensemble des autres politiques de l'Agglomération et des communes qui la composent : le budget, le recrutement, l'urbanisme, les achats. Dans tous ces domaines, il faudra systématiquement se demander comment les décisions prises servent les objectifs du PCAET et renoncer à celles qui nous en éloigneraient. Encore une fois, faire comme nous avons toujours fait n'est pas une option.

Cinquième étape : associer. Ma collègue Céline CIEPLINSKI en a parlé tout à l'heure. Cette étape est liée à la troisième. On ne peut mettre les gens en mouvement que s'ils ont compris l'enjeu et s'ils peuvent réellement participer aux choix et aux décisions. L'élection de représentants responsables reste bien sûr le cadre, mais il sera très insuffisant pour déclencher les changements de gestes et les transformations nécessaires. Pour cela, il va falloir introduire une vraie délibération à tous les étages de la prise de décision et investir dans d'indispensables techniques d'intelligence collective, ce qui ne coûte pas forcément cher.

Sixième étape : faire des choix. Nous l'avons vu, diviser par deux notre consommation d'énergie va demander des efforts considérables. Cela nécessitera de transformer les habitudes et ne manquera pas de rencontrer de fortes résistances au changement. Dans ce complexe jeu d'intérêts contradictoires, il n'y aura pas que des gagnants. C'est le rôle des élus de choisir une orientation en prenant en compte l'ensemble des périmètres, d'apprécier l'intérêt général, d'expliquer, d'arbitrer et d'assumer les choix, fût-ce au prix d'une temporaire impopularité.

Septième étape : incarner. Comment obtenir l'adhésion des habitants sans montrer soi-même l'exemple et sans incarner le changement ? Les élus – et plus largement les services – doivent jouer leur rôle d'exemplarité comme ils le font aujourd'hui dans la pratique de leur mandat, mais aussi dans leur vie quotidienne au sein de l'Agglomération, c'est-à-dire dans leurs déplacements,

leurs achats et leur rapport au vivant. C'est le meilleur moyen pour vivre les mutations, les comprendre en profondeur et rester crédible.

Huitième étape : donner envie. Consommer moins d'énergie, produire moins de déchets, se déplacer moins vite, etc. Toutes ces injonctions apparaissent encore à certains comme des objectifs négatifs, voire « punitifs », qui les priveraient de quelque chose et les limiteraient dans leur absolue liberté de consommer. C'est la vision classique de ceux qui ne réussissent pas à sortir de leur cadre de référence. Ce qu'il faut construire collectivement est plus enthousiasmant. C'est un autre rapport aux objets et à la manière dont ils sont produits. C'est être plus conscients de la façon dont nous nous déplaçons, de manière plus active, avec un rapport plus ouvert au vivant et au temps. Toutes ces transformations seront passionnantes et permettront aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine de devenir davantage acteurs de leurs vies. C'est à vous, à nous, de leur donner envie.

Nous voterons pour ce texte parce qu'il est ambitieux et que plusieurs de nos propositions ont été prises en compte. Cependant, nous avons une requête. Nous souhaiterions qu'à partir de 2023, à chaque début de Conseil communautaire, le Président liste rapidement les actions entreprises en les rattachant aux 48 actions du plan, comme il le fait pour les décisions. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. CLODONG.- Je voulais revenir sur la question de la communication qu'ont abordée nos collègues de l'opposition. Le plan climat est un sujet qui doit être largement communiqué et sur lequel les habitants de nos villes doivent se mobiliser. Il faut qu'ils soient parfaitement intégrés et engagés.

Ce matin, j'avais rendez-vous avec le président du Codev, François PERNETTE. Nous avons abordé ce sujet, mais je n'ai pas eu le temps de faire la restitution à Romain COLAS. L'idée est d'avoir un plan de communication ambitieux, qui peut passer par une réflexion commune des neuf villes, autour d'actions de sensibilisation dans des lieux publics comme les marchés et les écoles. L'Agglomération compte 40 000 enfants. Ces derniers sont prescripteurs et pourraient être des ambassadeurs du climat, au même titre qu'il y a des ambassadeurs du tri dans les écoles. Ce volet n'est pas absent de la réflexion des maires et de l'exécutif. Nous avons pleinement conscience de la nécessité de communiquer et de faire savoir au plus grand nombre. Il est évident que la réussite du plan climat passe par l'appropriation de chacun.

M. ALLOUCH.- Outre les habitants et les enfants, nous avons aussi l'outil démocratique du Codev, qui a participé de manière très active à l'élaboration du PCAET et qui continuera à y travailler. Le 3 décembre, il visitera la centrale de géothermie à Épinay-sous-Sénart, sachant que la géothermie est l'un des leviers structurants du territoire qui nous est proposé aujourd'hui. Notre Agglomération a la chance de pouvoir compter sur des citoyens engagés et éclairés qui nous permettent d'avancer et de mûrir nos réflexions.

Concernant la place de la voiture et le sujet des mobilités – c'est inscrit dans ce qu'a énoncé Romain COLAS –, l'Agglomération va intégrer le programme porté par le Cerema, qui vise à établir une charte LUD – logistique urbaine durable. Le constat est simple : beaucoup de véhicules se déplacent dans nos territoires pour venir livrer *via* de grandes plates-formes de

logistique bien connues. La question qui se pose à nous tous est la place de ces véhicules qui viennent livrer dans nos villes. Aujourd'hui, 3 000 véhicules se déplacent dans nos villes chaque jour. Si nous arrivons à réfléchir sur les pôles d'écomobilité, le transfert des matières livrées aux communes, aux intercommunalités, aux écoles et aux habitants, nous pourrions avoir une réflexion sur la place de ces véhicules dans nos communes, en soutien à ce qui existe déjà. La place de la logistique fait aussi partie de la question des mobilités. Le Val d'Yerres Val de Seine ne possède pas de grandes entreprises de logistique. En revanche, elle en reçoit énormément au quotidien. C'est pourquoi il convient à présent, par le truchement du PCAET, de réfléchir à la place de la logistique dans notre collectivité.

M. COLAS.- Je remercie les élus qui sont intervenus. Nous discutons, c'est bien normal, des conditions d'élaboration et de mise en œuvre du plan, mais ses orientations et les actions présentées recueillent un satisfecit. C'est ce qui ressort de nos débats, me semble-t-il. Étant donné les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, c'est quand même mieux de voir le verre à moitié plein que de le voir à moitié vide. Je constate qu'un consensus se dégage et qu'il va certainement se traduire par un vote unanime sur nos orientations.

Cela me permet de rebondir sur la question de l'implication citoyenne et de la participation. Sur un tel sujet, je crois qu'il n'y a pas de bonne façon de faire. Il est vrai que le diagnostic comporte 600 pages et qu'il y a de nombreuses fiches actions, mais une synthèse aurait manqué d'exhaustivité, ce qui aurait pu nous être reproché. Je pense qu'un consensus large sur les objectifs existe ici et chez les concitoyens que nous représentons. Cela va s'exprimer à travers les votes qui seront les nôtres dans notre diversité.

Nous aurions pu être plus inventifs. Peut-être que si nous avions réussi à attirer l'attention du plus imaginaire de nos concitoyens, nous aurions trouvé l'idée géniale qui manque à ce plan. Je suppose qu'il aura à cœur de s'exprimer à mesure que le PCAET se mettra en œuvre. Cela dit, je ne suis pas étonné car la période estivale n'était pas la meilleure pour organiser une consultation publique. Nous l'avons fait parce que – en écoutant ce qui s'est dit dans cette assemblée et ailleurs – nous nous sommes donnés du temps pour enrichir le PCAET et le finaliser, notamment en dialoguant avec la mission régionale de l'autorité environnementale. Pour adopter ce plan avant la fin de l'année, nous étions contraints légalement d'organiser une consultation dans les délais que vous connaissez.

Je pense très sincèrement – et cela transpirait de plusieurs propos – que le vrai travail d'engagement et d'implication va commencer maintenant que nous avons un objet. Je ne crois à la participation qu'à partir du moment où un objet est identifié. Comme l'a rappelé M. SELLAMI, c'est le rôle des élus que de tracer une orientation, puis de mettre en mouvement les acteurs pour qu'ils s'impliquent, enrichissent et appliquent. Il me semble que l'adoption du plan offre une base pour mettre en œuvre cet engagement de nos concitoyens que nous appelons de nos vœux.

Ce que nous nous devons et ce que nous devons à ceux que nous représentons, c'est l'engagement dans ce plan jusqu'au bout. J'écoutais M. SELLAMI s'exprimer : il faut concerter sur tout, tout le temps (je caricature) et, dans le même temps, il faut que les élus prennent leur responsabilité et assument. C'est une contradiction permanente de la démocratie représentative qu'il nous faudra régler entre nous. En fait, on ne la règle jamais. C'est l'exercice de nos fonctions qui fait que

nous avons toujours à cœur de consulter mais qu'à un moment, il faut assumer et le faire parfois dans une relative urgence.

S'agissant de la difficulté des mesures que nous devons prendre pour nous donner les moyens de mettre en œuvre ce plan – je parle singulièrement des moyens financiers dans la période que nous vivons –, nous aurons des rendez-vous de responsabilité. Ne vous en faites pas. Nous aurons collectivement des rendez-vous de responsabilité. Ces rendez-vous, je vous les annonce puisque je suis à la fois vice-président chargé du développement durable et des finances. Chacun assumera sa responsabilité vis-à-vis des décisions que nous aurons à prendre sur les moyens dont pourra se doter ou non notre intercommunalité – parce que cela relève de choix –, dans le contexte extrêmement contraint que nous subissons, pour traduire le plan et sa première déclinaison opérationnelle qui sera présentée dans un instant, à savoir le schéma communautaire des circulations douces.

Je termine mon intervention sur ce sujet, puisque nous sommes d'accord sur les objectifs, l'enjeu de la mise en œuvre, les moyens à déployer et la responsabilité que cela nous confère. Je crois que le schéma communautaire des circulations douces est un bon exemple du fait qu'il faut avoir un objet pour impliquer et concerter. L'une des fiches actions est consacrée à la nécessité de développer les axes de circulation douce dans le territoire. Nous en faisons un objet particulier qui est ce schéma.

Sous l'égide de Valérie RAGOT, les services de l'Agglomération ont engagé une concertation avec les acteurs de la société civile impliqués dans la question des mobilités douces, et ce parce que nous avons un objet. Je crois qu'à partir de maintenant, notre objectif doit être d'identifier les acteurs pouvant nous accompagner sur les 48 objets des fiches actions.

Il s'agit d'un changement systémique qui implique de modifier les méthodes parce que beaucoup d'objectifs assignés par ce plan ne relèvent pas directement de l'Agglomération ni des communes. Par conséquent, nous devons mettre en « tension positive ». J'aime bien cette expression car on ne peut pas agir par la contrainte. La contrainte, nous allons la subir au travers de divers facteurs exogènes, mais il faut que nous mettions en tension. Nous avons désormais 48 concertations et plans d'implication à déployer au travers de ce plan.

Je remercie les 50 citoyens qui se sont impliqués et les élus de cette assemblée, qu'ils siègent dans la majorité ou dans l'opposition. Ils sont nombreux à s'être investis dans ce plan. Étant donné que les moyens à développer pour le mettre en œuvre font partie des questions que nous nous posons, je remercie également l'Administration communautaire, le directeur général Laurent BACQUART, Stéphane SARKISSIAN, le DGA chargé de ces sujets, et ses équipes qui sont loin d'être pléthoriques. Je peux vous assurer qu'ils n'ont pas ménagé leur peine pour aboutir à ce document qui – ils en sont conscients – les engage comme nous.

M. le PRÉSIDENT. - Au-delà de ces remerciements que je renouvelle et des propos qui ont été tenus par les uns et par les autres, je conclurai les débats en disant que cette délibération fera date dans la vie de notre Agglomération. Plus que des promesses d'amour, il faudra des preuves d'amour. C'est ce à quoi nous devons nous atteler collectivement au cours des prochains mois et des prochaines années.

M. CARRÈRE.- Et concernant la demande que nous avons formulée ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas sous quelle modalité nous pourrions faire ce *reporting*, mais cela ne pose pas de problème. J'ignore si ce sera à l'oral et à chaque séance, mais nous rendrons compte régulièrement. J'aimerais autant un document écrit, si possible. En tout cas, nous nous obligerons à avoir une rubrique « suivi du PCAET ». Cela ne fait évidemment aucune difficulté.

Je propose de passer au vote sur le plan climat air énergie territorial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons aux travaux pratiques avec l'adoption du schéma communautaire des liaisons douces. C'est Valérie RAGOT qui nous le présente.

II. ADOPTION DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DES LIAISONS DOUCES

Mme RAGOT.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Nous allons commencer par la première « preuve d'amour », qui va se traduire à bicyclette sur les pistes cyclables que va porter la Communauté d'Agglomération.

Au préalable, je voudrais exprimer une forme d'émotion parce que cela fait deux ans que nous travaillons sur ce dossier. En le présentant et en le soumettant au vote de notre assemblée, nous en voyons une traduction concrète. C'est la finalisation de la phase d'étude et de concrétisation du schéma, avant d'entrer dans une phase plus opérationnelle avec les travaux qui suivront.

J'aimerais remercier le cabinet Iter et Benoît GADIOLLET qui nous a accompagnés sur ce schéma durant ces deux années. Je remercie également les services de l'Administration qui, sous la houlette de Stéphane SARKISSIAN, ont beaucoup œuvré pour que ce schéma aboutisse. Je veux tout particulièrement remercier les associations, qui ont participé aux nombreux ateliers et aux réunions techniques, et bien évidemment le Codev. Je salue son président, François PERNETTE, qui est dans l'assemblée avec d'autres représentants d'associations. Ils ont eu à partager avec nous le diagnostic, les orientations présentées ce soir et ont apporté leur contribution à ce schéma. Je tiens à les remercier car c'est leur implication et leur très bonne connaissance de notre territoire qui nous ont permis d'affiner les trajectoires, ce qui nous conduit à vous faire cette proposition.

Ces deux dernières années, nous avons beaucoup concerté et pris en compte les remarques. Je voudrais souligner celles qui sont intervenues cette année par rapport à la proposition faite. Il y a eu la proposition des associations de prolonger l'un des itinéraires jusqu'à Mandres-les-Roses. Une autre proposition est de connecter la gare de Boussy-Saint-Antoine à la piste cyclable existante en direction de Combs-la-Ville. Il a aussi été proposé d'intégrer le Fil Vert comme axe structurant de notre schéma. La dernière proposition est d'assurer le prolongement jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. Ces suggestions formulées par les associations ont été prises en compte dans la proposition qui vous est soumise.

L'Agglomération a une très forte ambition pour ce schéma communautaire des liaisons douces. En effet, la part modale du vélo sur notre territoire se situe actuellement autour de 2 % ou 3 % et l'ambition affichée est de la porter à 10 % ou 15 %, ce qui est un *gap* très important. Quel est l'enjeu pour l'Agglomération ? C'est de donner envie à nos habitants de prendre leur vélo pour aller travailler, pour se rendre à l'une des huit gares du territoire qui leur permettent de se rendre sur leur lieu de travail, pour faire leur courses et leurs démarches administratives. C'est de considérer le vélo comme une véritable alternative à la voiture, voire aux transports en commun sur certains tronçons. C'est sur cet objectif prioritaire que nous avons ciblé le schéma que nous vous présentons.

Je ne vais pas énumérer toutes les actions, mais je vous signale que le schéma comporte dix lignes. Nous avons raisonné en ligne pour avoir quelque chose qui structure notre territoire d'est en ouest, du nord au sud, et faire les jonctions qui n'existent pas aujourd'hui.

Ce schéma n'est pas jeté comme cela dans la nature. Il se calque sur les trajectoires des lignes existantes ou en projet : la véloroute 3, le RER Vélo porté par la Région et la Tégéval qui se situe au nord, dans le Val-de-Marne. Le schéma proposé est donc connecté aux réseaux supra de notre territoire. C'est un élément important. Pour y parvenir, nous envisageons des liaisons douces qui représenteront environ 108 kilomètres, dont 43 existent déjà. Par conséquent, il faudra créer 65 kilomètres. Dans celles qui existent aujourd'hui, certains tronçons sont en bon état et d'autres sont à restaurer mais ont le mérite d'exister. Une soixantaine de kilomètres seront créés *ex nihilo*. C'est là que la Communauté d'Agglomération prend tout son sens. En effet, les communes ont essayé de travailler sur ces tronçons chacune de leur côté, parce que beaucoup d'usagers leur demandaient d'agir, mais elles n'ont pas pu le faire. La Communauté d'Agglomération est le bon interlocuteur vis-à-vis des partenaires ou des tiers – je pense à l'ONF lorsque nous devons travailler sur des axes qui longent la forêt – et l'échelon pertinent pour discuter et porter ces actions.

Le schéma est également un plan d'action structuré autour de quatre axes, qui se déclinent en 25 actions. Ce sont des choses assez simples, puisque la création de pistes cyclables est un projet opérationnel. Les quatre axes sont les suivants :

1. Aménager les pistes cyclables.
2. Développer et accompagner. C'est le volet de l'offre servicielle que nous allons proposer. Pour que les usagers et nos habitants puissent prendre leur vélo, nous devons en assurer la maintenance et présenter de quoi en acheter ou en louer. Il y a toute une réflexion à construire autour de cette offre.
3. Sensibiliser et promouvoir. Il y aura beaucoup d'actions de communication. Cela rejoint ce qu'indiquaient MM. CLODONG et COLAS sur l'effort de communication et de recherche de relais. Les enfants de notre territoire pourraient en être un. Cet axe concerne aussi la pédagogie, c'est-à-dire l'apprentissage du vélo. Parmi les partenaires associatifs qui nous ont accompagnés, certains organisent des ateliers dans nos écoles pour promouvoir la pratique du vélo. Ils s'occupent également de la remise en selle pour des personnes qui ne sont plus très familières du deux-roues. Il faut continuer et amplifier l'accompagnement par ces acteurs spécialisés dans le domaine des mobilités douces.

4. Planifier et évaluer le schéma dans le temps. Il faudra réfléchir à la façon de le faire et continuer à associer tous ceux qui nous ont accompagnés jusqu'à présent et qui ont quelque chose à dire, de par leur expérience et leur engagement, sur la pratique des mobilités douces.

Je passe à l'aspect financier. C'est le moment où je me tourne vers M. COLAS, qui est le grand argentier de la Communauté d'Agglomération. Il m'a tendu la perche ; je la saisis. Il va évidemment falloir trouver des sous. Cela tombe bien, puisque nous allons entrer en période d'arbitrage budgétaire. Je vais m'efforcer d'obtenir le plus possible pour la réalisation des pistes cyclables. Le schéma a été estimé à 25 M€ tout compris, hors subventions. Nous devons en trouver beaucoup.

Pour réaliser les pistes cyclables, nous envisageons deux solutions sur lesquelles nous travaillons. La première, qui figure dans le dossier, serait un règlement financier pour que l'agglomération puisse – grâce à un fonds de concours versé aux communes – encourager la pratique du vélo et favoriser la création des pistes cyclables qui ne relèvent pas de l'intérêt communautaire. La seconde solution serait de faire en sorte que l'agglomération prenne la maîtrise d'ouvrage des axes qui sont significatifs dans la construction d'un schéma communautaire des liaisons douces. En prenant la maîtrise d'ouvrage, elle assurerait le financement, la réalisation des études et des travaux. Nous sommes en train d'affiner cette proposition dans le cadre de la préparation du budget 2023. Ces opérations pourraient être subventionnées par la Région et par le Département. Je le précise car nous avons autour de cette table le président du Département. Si nous sommes maître d'ouvrage des voies que nous voulons créer, nous irons chercher les subventions partout où elles se trouvent.

Enfin, nous avons élaboré une charte des liaisons douces de notre Agglomération. C'est un guide des aménagements cyclables. L'idée est de définir le cahier des charges du projet : qu'est-ce qu'une voie cyclable communautaire ? Quelle doit être sa largeur ? Comment traitons-nous les carrefours ? Quel mobilier et quelle signalétique mettons-nous en place ? Notre approche est raisonnable dans notre approche. Il ne s'agit pas de faire de grandes choses, en termes de communication, mais d'avoir des éléments de sécurisation. Lorsqu'une personne est sur une piste cyclable, elle se fiche de savoir si c'est une voie communautaire ou communale. Elle doit surtout être sécurisée et savoir qu'elle trouvera des points de repère qui faciliteront son trajet, quel que soit l'endroit de la piste cyclable du territoire où elle sera. C'est valable pour le vélo et pour d'autres types de mobilités.

J'ai insisté sur le vélo, mais il existe d'autres modes de mobilités actives. Nous les prendrons évidemment en compte. C'est une sorte de boîte à outils pour aider les communes à décliner leur plan vélo. Certaines l'ont déjà élaboré ; d'autres sont en train de le faire ; d'autres encore le feront ultérieurement. En tout cas, chaque commune pourra prendre ce qui lui convient dans cette boîte à outils. Si l'Agglomération est maître d'ouvrage, vous retrouverez une homogénéité des signalétiques et des aménagements qui accompagneront la création de ces pistes cyclables.

Je suis à votre disposition pour compléter si besoin. Quoi qu'il en soit, je me réjouis que nous puissions très rapidement nous retrouver pour inaugurer une première section de voie cyclable communautaire.

M. le PRÉSIDENT. - Rendez-vous est pris, même si la date n'est pas encore connue.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Mme CIEPLINSKI.- Dans le même esprit que mon intervention précédente, mais en beaucoup plus court, j'interviens au titre de la commission Démocratie locale pour rappeler que le schéma communautaire des liaisons douces fait partie des trois dossiers sur lesquels l'Agglomération a consulté le Codev, que Mme RAGOT a remercié de ses contributions.

Lors du dernier conseil, quand nous avons abordé le rapport d'activité 2021 du Conseil de développement, le Président s'est engagé à transmettre les avis du Codev à l'ensemble des élus lorsqu'une délibération soumise au vote concerne un sujet sur lequel il a été saisi. Nous n'avons pas trouvé cet avis dans les documents annexes à la note de synthèse. Ma question est simple : quelle est la raison de l'absence de cet avis ?

M. le PRÉSIDENT.- Sans doute un problème de transmission. Nous vous enverrons les avis, bien entendu.

M. SELLAMI.- Nous tenions à souligner la qualité du travail effectué par le bureau d'études et par l'Agglomération sur ce sujet. Il y a eu – c'est suffisamment rare pour le noter – un véritable effort pour y adjoindre les associations de cyclistes. Nous vous en félicitons, mais nous souhaiterions que d'autres projets majeurs pour l'Agglomération soient conduits de cette manière, en communiquant et en associant. Je pense au projet des zones de développement économique et à la politique des déchets, qui sont menés dans la plus grande opacité.

Nous émettons un bémol quant au périmètre de ce schéma, dont le titre est trompeur. On nous demande d'adopter le schéma des circulations douces, alors qu'il est uniquement question de déplacements cyclables. Rien n'est dit sur la marche, qui fait partie des circulations douces et qui devrait faire l'objet d'une politique publique. J'espère que l'Agglomération s'emparera de ce sujet, comme le font certaines villes.

Revenons sur le texte, qui devrait être rebaptisé « schéma des circulations cyclables ». Compte tenu de notre situation de départ, le schéma qui nous est présenté est plutôt ambitieux. Nous nous en réjouissons. De la même manière que pour le PCAET, tout dépendra de son application.

Nous avons quatre remarques à formuler. La première concerne le budget, à la fois en investissement et en fonctionnement. En investissement, il n'est pas simple – à la lecture des documents qui nous sont soumis – de comprendre ce qui est prévu et visé. J'ai compris de l'intervention de Mme RAGOT que l'investissement 2023 fera l'objet de discussions. Dans l'une des fiches du PCAET, on parle de 500 k€ par an ; dans le document, il est fait état de 8 M€ à 14 M€ et Mme RAGOT a évoqué la somme de 25 M€. Les ordres de grandeur sont extrêmement variables pour l'instant. Il en va de même pour le budget de fonctionnement. Quel sera le budget pour l'entretien du réseau ? Certaines tâches sont identifiées mais leur financement ne semble pas fléché. Quel sera le budget pour les autres axes de la politique de ce plan vélo ? Je pense à l'offre servicielle, notamment à la formation à la pratique du vélo, à la promotion et à la communication. Seront-ils portés par des budgets de l'Agglomération ou par ceux des communes et à quelle hauteur ?

Notre deuxième remarque est relative au pilotage. À la lecture des documents fournis, il n'est pas évident de savoir qui pilotera ce plan vélo. Le sera-t-il par les services techniques ? Si oui, qui pilotera les autres axes ? Nous aimerions avoir des précisions sur ce point.

Notre troisième remarque porte sur l'exemplarité. La grève dans les raffineries, qui a pris une place majeure dans les discussions, a rendu visible la dépendance totale des périurbains à la voiture. Nous avons tous vu les files d'attente devant les stations-service, sachant que deux tiers des déplacements sont inférieurs à deux ou trois kilomètres. Ce sont les mesures nationales.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple de la commission consultative des services publics de Brunoy, à laquelle j'ai participé jeudi dernier. Tous les membres de cette commission et les agents de l'Agglomération présents se sont plaints des pénuries d'essence et des difficultés pour venir ce jour-là. Je leur ai demandé pourquoi ils n'étaient pas venus à vélo. La plupart m'ont répondu qu'ils venaient d'Yerres ou de Montgeron et qu'ils avaient préféré faire la queue pendant des heures pour prendre de l'essence plutôt que de venir avec un autre moyen de transport. J'ai essayé de creuser la raison pour laquelle ils n'avaient pas pris leur vélo. Il y avait des appréhensions liées au trafic, auxquelles répond le plan, mais également des freins quant à la maîtrise du vélo. Certaines personnes ne se sentent pas assez sûres d'elles à vélo. Il y a un réel besoin de pratique pour apprendre à maîtriser son vélo.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je souhaiterais faire un sondage à la volée : qui est venu avec un mode de déplacement doux (marche ou vélo) ce soir ? Le public peut voter.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous aime beaucoup, Monsieur SELLAMI, mais nous sommes une instance délibérative et pas un lieu de sondage.

M. SELLAMI.- Non, mais le sondage fait partie du quatrième axe de mon intervention.

M. le PRÉSIDENT.- Le RER entre-t-il dans les modes doux ?

M. SELLAMI.- Oui, c'est un mode de transport en commun électrique. Si vous ne m'aviez pas interrompu, j'aurais aussi voulu interroger sur le covoiturage, qui est un autre mode de déplacement à privilégier.

M. le PRÉSIDENT.- Revenez à votre propos, s'il vous plaît.

M. SELLAMI.- Notre dernière remarque concerne la mesure de l'efficacité de cette politique. Le schéma des circulations douces, qui entre dans le deuxième axe de notre PCAET, est central. Une grande part du succès de notre plan climat en dépend, puisqu'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre provient des transports. Cela concerne aussi le plan pour la qualité de l'air, dont nous n'avons pas parlé mais qui fait partie de notre PCAET. La mobilité est donc un enjeu majeur. La réussite du plan climat repose notamment sur le développement de la pratique du vélo. Développement fois six, à en croire les chiffres donnés tout à l'heure. Nous disons « fois six » sans être sûrs de nous, parce que nous ne sommes pas certains du point de départ. J'ai interrogé le bureau d'études sur la source du chiffre de départ concernant la part modale actuelle, qui est évaluée entre 1 % et 3 % (on ne sait pas bien). Le bureau d'études m'a répondu que ce chiffre

émane d'une étude menée par Ile-de-France Mobilités, appelée Omnil, datant de 2011-2012. Comment, dans ces conditions, mesurer l'efficacité de nos politiques ?

Aux heures de pointe, le matin et le soir, je vois toujours trop peu de gens marcher, en particulier trop peu d'enfants. Je commence à voir quelques vélos remonter avec moi les files de voiture à l'arrêt. Le parking vélo sécurisé que j'utilise à la gare de Brunoy est saturé certains jours, ce qui est bon signe. Cela ressemble à un frémissement de la pratique. C'est bien, mais ce n'est qu'un ressenti. Là, je parle de mesure. Nous avons besoin d'outils de mesure fiables et récents pour vérifier si cette politique publique fonctionne. Or, l'indicateur de part modale que nous nous apprêtons à utiliser n'est pas suffisamment récent ni suffisamment granulaire, ni suffisamment précis.

Notre groupe avait proposé – je vous remercie d'avoir retenu l'idée – de réaliser une enquête mobilité exhaustive à l'attention de toute l'Agglomération en 2024. C'est l'action 2.6 du PCAET. C'est un très gros travail à organiser. Nous aurons besoin de toute l'année 2023 pour régler ce dispositif. Il faudra certainement s'appuyer sur des écoles ou des lycées pour administrer autant de questionnaires. Ce travail initial de photographie pourrait devenir un maillon important de l'appropriation du plan climat par la population et contribuer à prouver et à valoriser l'engagement de l'Agglomération, y compris à l'extérieur.

Pour finir et faire le lien avec la remarque sur l'exemplarité, je vous propose de concevoir et de tester ce questionnaire auprès des services de l'Agglomération et des neuf communes. Quand commençons-nous ? Merci.

M. le PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

J'apporterai des précisions sur le budget et Mme RAGOT va répondre aux autres questions.

Mme RAGOT. - S'agissant du pilotage, comme nous l'avons expliqué en commission, il sera assuré par un service de la Communauté d'Agglomération. Cela tombera vraisemblablement dans l'escarcelle de Stéphane SARKISSIAN. L'idée est d'identifier clairement un service ou une équipe vélo à l'Agglomération. C'est important. Nous nous orientons vers cette organisation.

Concernant le suivi, nous continuerons à avoir des comités techniques élargis avec les partenaires associatifs pour faire des bilans d'étape et voir si les voies cyclables que nous allons créer produisent les effets escomptés. Cet aspect est fondamental. Aujourd'hui, nous adoptons le schéma et terminons la phase d'étude ayant permis de le concevoir, mais nous entamons la partie la plus difficile. Nous sommes au commencement de quelque chose.

Pour ce qui est de la mesure et des indicateurs que nous avons pris, je répondrai à M. SELLAMI que nous partons de tellement peu que cela va se voir. Il ne faut pas se focaliser sur les indicateurs mais se dire : commençons par créer, encourageons nos concitoyens et nous-mêmes à utiliser le vélo et nous verrons la différence. Il faut d'abord nous voir sur les pistes et nous affinerons ensuite.

L'enquête dont vous avez parlé, qui va au-delà des liaisons cyclables, est très importante pour savoir comment les habitants vivent les mobilités sur notre territoire et où nous devons placer le

curseur. À ce stade, nous sommes encore dans la grosse maille. La question des indicateurs ne m'inquiète donc pas. L'enjeu est surtout de créer. Il faut passer à la phase concrète des travaux, voir comment cela réagit et nous mettrons les indicateurs en place après. Si nous le faisons, ce sera bon signe. Cela voudra dire qu'il y a beaucoup de gens sur nos pistes.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien.

Concernant le budget, il n'est pas étonnant qu'il y ait différents chiffres. Les 25 M€ qu'a évoqués Mme RAGOT correspondent au plan global, qui comprend les études, les travaux et divers financeurs. Le reste à charge pour l'Agglomération dépendra des subventions que nous obtiendrons des autres maîtres d'ouvrage. Il dépendra également – s'agissant des autres montants que vous avez cités, notamment les 500 k€ figurant dans le PCAET – de notre capacité à financer la réalisation de ce schéma. L'instant de vérité, ce sera l'établissement du budget 2023 où nous verrons les marges de manœuvre que nous sommes capables de dégager. Allons-nous faire ce schéma à petits pas ? Dans ce cas, il se réalisera sur 15 ou 20 ans. Le ferons-nous à pas plus rapides ? Si oui, il faudra prendre des mesures dès le budget 2023 pour avoir un niveau d'investissement suffisant. Nous en débattons à ce moment-là.

Je propose de passer au vote sur le schéma des circulations cyclables.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

III. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

M. COLAS.- Nous avons déjà délibéré sur l'affectation du résultat au moment du vote du compte administratif. Il se trouve que les rapprochements effectués entre les services de l'intercommunalité et le comptable ont fait apparaître des erreurs d'écriture. Cela n'a pas d'incidence budgétaire mais nous oblige à délibérer de nouveau sur le résultat à affecter, qui s'élève à 7 808 882,07 €. Il vous est proposé d'affecter 1 548 281,38 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », 4 129 199,94 € en section d'investissement du même compte et de maintenir 2 131 000 € en excédents de fonctionnement reporté. Il s'agit de la correction d'erreurs matérielles.

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons peut-être passer directement au vote sur cette délibération.

Mme CIEPLINSKI.- Nous préférons voter les trois délibérations en même temps.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord. Nous faisons donc trois présentations et trois votes distincts ensuite. Cela m'est égal.

M. CARRÈRE.- J'interviendrai globalement sur les trois délibérations.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, cela évitera d'intervenir trois fois.

IV. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

M. COLAS.- Il s'agit, en investissement, de prendre en compte ce que je viens d'évoquer, à savoir la correction apportée à notre résultat. En investissement toujours, il s'agit d'abonder le chapitre 23 à hauteur de 52 k€ pour des compléments de travaux pour l'aménagement des abords du Conservatoire de Montgeron, dont la rénovation s'achève, et de faire apparaître – en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement – une régularisation des dotations aux amortissements pour 132 k€. Le reste des ajustements en fonctionnement est marginal, à l'exception d'une dépense sur laquelle j'attire votre attention parce que ce n'est qu'un début. Il s'agit des 178 k€ de crédits que nous ajoutons, au travers de cette décision modificative, au chapitre 65. C'est l'application des clauses d'indexation des indemnités que nous versons à nos délégataires. C'est le premier effet de la flambée des coûts de l'énergie.

V. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2022

M. COLAS.- Il s'agit d'une décision modificative sur le budget annexe de l'Office de tourisme. Il y a une correction d'erreur matérielle. Dans les écritures transmises en trésorerie, le résultat avait été pris en compte deux fois. Il s'élève bien à 14 k€ et non à deux fois 14 k€. Par ailleurs, il s'agit d'abonder le chapitre 012 des dépenses de personnel du budget annexe. Vous avez une modification en miroir dans le budget principal proposé par la DM. Au travers d'une mobilité, nous avons un personnel qui bascule de l'Agglomération à l'Office intercommunal du tourisme.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur CARRÈRE souhaitait faire une intervention globale.

M. CARRÈRE.- Nous voterons contre cette affectation, dans le prolongement de notre vote sur le budget prévisionnel primitif. Nous considérons que le solde excédentaire est conséquent, ce qui nous interroge sur les prévisions budgétaires.

Cependant, compte tenu de la situation économique et politique, des incertitudes qui pèsent sur l'avenir et de l'absence de réponse concrète de l'État, qui se refuse à tout débat sur les questions budgétaires avec la représentation nationale en le confisquant au moyen du 49-3, il est évident que la plus grande prudence s'impose. À ce jour, les collectivités n'ont aucune réponse dans les budgets de l'État et la question de l'engagement des dépenses est posée. L'envolée des prix de l'énergie, le dégel légitime et indispensable du point d'indice, le renchérissement des prix des chantiers et la hausse du prix des denrées font peser sur les collectivités et les foyers des craintes pour l'avenir, avec en ligne de mire une dégradation des services publics et même une fermeture de certains équipements, en plus d'une hausse de la fiscalité attendue. Cette situation aura certainement des conséquences locales, avec une baisse des investissements pourtant indispensables pour la relance économique et pour la transition écologique. L'absence d'actions concrètes dans le budget de l'État obère, chaque seconde un peu plus, notre avenir.

(M. le Président quitte la séance. M. CLODONG prend la présidence.)

M. CARRÈRE.- Quand les collectivités toussent, c'est tout le pays qui se grippe. La disparition programmée de la CVAE va créer une rupture du lien fiscal entre les entreprises et le territoire. Il faut revenir à une indexation de la DGF sur l'inflation et surtout garantir aux collectivités l'accès à

un tarif réglementé pour l'énergie. Les contribuables sont déjà exsangues et étouffés par l'inflation, avec des hausses de salaires bien en-deçà de l'inflation annoncée. Il est temps de revenir à l'échelle mobile des salaires. Les collectivités sont souvent apparues comme des amortisseurs sociaux. Si elles ne peuvent poursuivre ce rôle, notre modèle de société sera gravement remis en cause.

Concernant les décisions modificatives, je n'ai pas bien compris le chapitre 011 car je n'ai pas pu participer aux commissions. Nous avons eu un calendrier prévisionnel des conseils communautaires le 6 octobre et le décalage nous a contraints à ne pas participer aux commissions. Dans les chiffres du chapitre 011, j'ai vu une rectification de 291 k€ dans la partie « étude et recherche », soit une baisse de 169,84 k€. J'aimerais connaître les raisons de cet ajustement.

Les contrats et prestations de service ont été évoqués.

Au chapitre 65, il est fait état de 178 k€. Je crois qu'il y a aussi 16 k€ pour la subvention à Initiative Essonne, mais il me semble qu'il n'y a pas d'ajustement sur les énergies dans ce budget. Qu'en est-il ? Y a-t-il des fermetures annoncées d'ici la fin de l'année ? Un plan de sobriété a-t-il été mis en place ? Si oui, quelles en sont les grandes lignes ? Avons-nous une vision sur l'évolution des prêts à taux variable ? Sachant que notre collectivité en a plusieurs et que les taux montent.

M. COLAS.- Je partage totalement ce qui a été dit sur le mauvais sort qui nous est fait par l'État. L'intercommunalité et les communes se retrouvent bien seules face à l'explosion des coûts de l'énergie qu'elles subissent, puisque ce n'est en aucun cas le conseil d'agglomération ni les conseils municipaux qui ont organisé le marché de l'énergie et ses dérèglements.

S'agissant du volume de l'excédent, il est plutôt en ligne avec celui que nous avons l'habitude de dégager, ce qui nous permet de financer l'investissement de façon exceptionnelle cette année. Certains retards liés à la crise Covid nous permettent de financer notre investissement sans recourir à l'emprunt. Vous avez voté un budget qui autorisait un recours à l'emprunt de 5 M€ en 2022. Nous n'aurons pas besoin, au regard de l'excédent, de lever l'emprunt. Ce n'est pas de l'argent qui a dormi ; c'est de l'argent qui a permis de financer nos investissements sans alourdir le poids de la dette en 2022.

M. CLODONG.- La réponse vous convient-elle ou avez-vous d'autres demandes ?

M. CARRÈRE.- J'aimerais avoir des précisions sur les éléments chiffrés que j'ai évoqués. Pourriez-vous me les apporter ? Vous ne les avez pas forcément sous la main, mais je n'en ai pas demandé beaucoup.

M. COLAS.- Nous allons nous efforcer d'y répondre. Je ne peux pas le faire aujourd'hui, mais c'est noté.

M. CLODONG.- Je pense que l'Administration apportera les renseignements.

M. COLAS.- Bien sûr.

M. CARRÈRE.- S'agissant du plan de sobriété, comment voyez-vous la situation de nos installations d'ici la fin de l'année ? Envisagez-vous de fermer des équipements pour compenser ces hausses importantes ?

Mme CIEPLINSKI.- J'avais posé la question le 25 septembre avant la commission Culture et Sport. La réponse m'est parvenue aujourd'hui. Certaines mesures concernant nos équipements ont été prises et d'autres sont envisagées pour faire face à l'explosion des coûts de l'énergie.

M. COLAS.- Le plan de sobriété de l'Agglomération est en cours d'établissement. Il est plus difficile de le faire à l'échelle d'une agglomération qu'à l'échelle d'une commune où chacun est dans sa responsabilité, dans son périmètre. Notre intercommunalité comporte neuf communes qui sont concernées, avec des effets de bord sur tous les autres équipements dès que l'on prend une décision sur l'un d'entre eux. C'est moins simple à organiser mais, évidemment, les services de l'intercommunalité et l'exécutif travaillent à l'identification de sources d'économie de consommation. Ce ne seront pas des économies financièrement parlant. Chacun doit être bien conscient que nous n'économiserons pas d'argent en économisant de l'énergie. Nous ne ferons que limiter les effets de l'explosion des coûts. Nous y travaillons.

Je crois que plusieurs réponses aux questions de M. CARRÈRE ont été données en commission. Nous n'aurons donc pas de mal à les lui communiquer. Certains détails demandés nécessitent une réponse écrite de la part de l'Administration.

S'agissant des coûts de l'énergie tels que nous les anticipons à l'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, nous nous fournissons en électricité au SIPPAREC (groupement de commande des collectivités en Ile-de-France) et en gaz au Sigeif. C'est le cas de beaucoup de communes de notre intercommunalité. Nous allons subir les augmentations liées au prix d'achat par ces groupements de commande sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz. Le Sigeif doit encore acquérir 60 % du stock de gaz nécessaire pour passer l'année 2023. Il en a déjà sécurisé 40 %. Les hausses annoncées multiplieraient la facture de gaz par quatre ou par sept, soit 300 % à 600 % d'augmentation. Pour l'électricité, la fourchette qui nous est indiquée est assez large et mérite d'être affinée, puisque l'augmentation se situe entre 25 % et 130 %. En fourchette basse, la facture de gaz de l'intercommunalité, à isopérimètre, passerait de 500 k€ à près de 2,5 M€. Si vous ajoutez à cela les augmentations attendues sur l'électricité, nous atteignons – en fourchette basse – les 3 M€ de supplément de facture énergétique pour l'intercommunalité en 2023. C'est précisément le produit de la taxe foncière sur l'ensemble du territoire communautaire. Cela signifie qu'à isopérimètre, l'intégralité de l'impôt payé par les assujettis aux taxes foncières dans le Val d'Yerres Val de Seine en 2022 représente le montant de la facture d'électricité et de gaz que nous aurons à payer en 2023. Il ne s'agit pas de financer les politiques publiques, l'achat de livres pour les bibliothèques ou le traitement des agents qui mettent en œuvres nos politiques telles que le PCAET. L'intégralité du produit part immédiatement dans la facture d'énergie.

Je boucle la boucle en rejoignant l'alerte sanitaire lancée par M. CARRÈRE, que nous sommes nombreux à lancer, sur la situation d'asphyxie dans laquelle nous allons nous trouver.

M. CLODONG.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

Je vous propose de passer au vote. Nous procédons à un vote différencié sur les trois délibérations.

(M. le Président revient en séance.)

M. CLODONG.- Sur la délibération n° 3, budget principal et affectation du résultat 2021, le Président va reprendre la main.

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur l'affectation du résultat 2021, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur la décision modificative n° 1 du budget principal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la décision modificative n° 1 du budget principal, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur la décision modificative n° 1 du budget annexe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Office de tourisme, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous abordons à présent le point n° 6 relatif à l'adoption du règlement budgétaire et financier.

M. COLAS.- Je présenterai le point n° 7 dans un même mouvement, si vous m'y autorisez.

M. le PRÉSIDENT.- Bien sûr.

VI. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VII. MISE EN PLACE DE LA M57 ET FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET DES IMMOBILISATIONS

M. COLAS.- Il s'agit de délibérations techniques qui ne revêtent pas d'enjeux politiques mais qui préparent notre intercommunalité au passage, le 1^{er} janvier 2023, de la norme comptable M14 à la norme M57 qui s'imposera à toutes les communes et intercommunalités le 1^{er} janvier 2024. Nous serons donc, le 1^{er} janvier prochain, dans l'anticipation. La mise en œuvre de cette nouvelle norme comptable nous impose d'adopter un règlement budgétaire et financier qui rend nos

procédures compatibles avec la norme M57, ainsi que de fixer les règles d'amortissement au *prorata temporis*. C'est l'une des solutions novatrices offertes par la M57.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. CARRÈRE.- J'aimerais dire quelques mots non pas sur la M57 mais sur le règlement, dont nous avons pris connaissance.

Nous regrettons que ce ne soit pas un document plus politique, d'autant que nous venons d'adopter le PCAET. Il aurait été intéressant que cela soit mentionné dans le document car c'est quelque chose de majeur. Vous l'avez dit vous-même.

Il faudrait apporter une correction à la page 4 où l'on évoque la « communauté de la CAVVVS ». Ce n'est pas dramatique, mais nous devons avoir un document qui fasse sérieux.

Je suis surpris que l'on trouve dans ce document les principes budgétaires qui sont déjà dans le Code général des collectivités territoriales. Nous les connaissons tous. Cela surcharge les sources et je n'en vois pas l'intérêt. Il aurait été intéressant que ce soit un document complémentaire qui aborde des sujets spécifiques au fonctionnement de notre périmètre.

À la page 8, il est précisé que le budget a été présenté par le Président. Je pense qu'il faudrait mettre « le Président ou son représentant » car il y a tout de même un vice-président. C'est plus une question de forme que de fond, mais il me semble que cela a son importance.

Je continue à balayer le document en vous donnant les éléments qui nous interrogent. Sur la question des provisions, on s'approche des normes de comptabilité privées. Nous ne partageons pas le fait d'intégrer systématiquement les contentieux au document, mais il est vrai que nous sommes sur la question de la loi. Il faut s'y plier.

À la page 13, de nouveau, on évoque uniquement le Président.

M. le PRÉSIDENT.- C'est normal, puisque je suis l'ordonnateur. C'est la loi.

M. CARRÈRE.- Certes, mais rien n'empêche d'écrire « le Président ou son représentant ».

S'agissant du compte financier unique, j'ai cru voir qu'Yerres expérimentait aussi le dispositif, mais les choses sont peut-être évolutives. Il serait bon que nous puissions discuter des éléments de l'analyse qui nous intéressent dans le CFU car je n'ai pas trouvé d'autres collectivités voisines faisant cette expérimentation. Si le vice-président a déjà pratiqué, il serait intéressant qu'il partage avec nous son approche de cette nouvelle façon de procéder, en termes de comptabilité.

Nous voterons contre le règlement budgétaire et financier car nous estimons que ce document aurait pu être plus politique et nous nous abstiendrons sur la M57.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Je ne pense pas que cela suscite des commentaires.

Nous procédons au vote sur l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur le règlement budgétaire et financier, qui est adopté moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur la mise en place de la M57.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la mise en place de la M57, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 8 présentée par M. COLAS.

VIII. REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. COLAS.- La loi nous fait désormais obligation de fixer les principes de répartition de la taxe d'aménagement. C'est un produit fiscal levé par les collectivités auprès des pétitionnaires, c'est-à-dire ceux qui ont demandé des autorisations de construire. Lorsque nous construisons dans nos communes, nous sommes assujettis à différentes impositions, notamment à la taxe d'aménagement dont le taux est fixé par le Conseil municipal, dans des limites encadrées par la loi. Le produit est perçu par la commune. Dans la mesure où les intercommunalités (communautés d'agglomération, communautés de communes et métropoles) ont de plein droit l'exercice de la compétence aménagement modulée par la définition de l'intérêt communautaire, le législateur a considéré qu'elles étaient en droit de percevoir une part du produit de la taxe d'aménagement, selon des critères définis par les assemblées délibérantes.

Les critères qui vous sont soumis me paraissent parfaitement logiques. Il est prévu que soit versée à l'intercommunalité une part de la taxe d'aménagement si cette dernière est perçue au titre d'aménagements d'intérêt communautaire. Par exemple, une zone d'aménagement concerté, pilotée par l'Agglomération avec des investissements de l'Agglomération, ou un projet de rénovation urbaine. Nous avons déjà des projets mobilisant des crédits d'investissement de l'Agglomération, avec la règle simple du *pro rata* pour les opérations qui mobilisent des crédits communaux et intercommunaux. Nous analyserons ce qu'auront été les investissements relatifs des uns et des autres pour proratiser le versement de la taxe d'aménagement afférent.

J'en profite, Monsieur le Président, pour vous informer que ce sera la dernière délibération que je présenterai ce soir. Je devrai ensuite vous quitter pour rejoindre une autre réunion. Je vous prie de m'en excuser.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? *(Non.)*

Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 12 concernant la convention de partenariat avec l'association Initiative Essonne. En l'absence de Bruno GALLIER, je me permets de la présenter.

XII. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE ESSONNE

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit du renouvellement de l'action de cette association qui, comme vous le savez, accorde des prêts à des acteurs économiques, et du soutien que nous lui accordons. La délibération porte sur la signature d'une convention de partenariat à hauteur de 35 404 €.

Y a-t-il des interventions ?

M. SELLAMI.- Nous soutenons ce partenariat avec Initiative Essonne, qui instruit des demandes de prêts ou de financements pour l'installation et la reprise de commerces de proximité. Nous tenions toutefois à souligner que dans cette convention, même si elle porte sur l'année 2022, l'Agglomération n'a aucune exigence particulière quant à la nature des activités soutenues. Pour cela, il faudrait avoir une politique de développement économique que nous n'avons toujours pas adoptée. Nous pourrions encourager les activités innovantes, notamment liées à l'économie circulaire, qui sont génératrices d'emplois non délocalisables, mais nous ne le faisons pas dans cette convention.

M. le PRÉSIDENT.- C'est pour cette raison qu'il y a une majorité et une minorité, peut-être. Je respecte ce que vous dites, mais je ne le partage pas. Nous sommes dans un pays où il y a une liberté d'initiative économique. Il me semble important qu'Initiative Essonne puisse intervenir, dans le cadre fixé par la convention, quel que soit le secteur d'activité.

M. SELLAMI.- S'agissant d'une aide publique à des installations, la communauté peut tout à fait communiquer des exigences et des souhaits particuliers à ce partenaire.

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas compris votre intervention. L'idée est que nous soutenions ou non l'association en fonction de la nature de l'activité ?

M. SELLAMI.- Non, que nous ayons un encouragement particulier et que nous demandions à Initiative Essonne un regard particulier sur ce type d'activités.

M. le PRÉSIDENT.- Je crains ne pas avoir compris le sens exact de votre intervention. Je propose que nous laissions de cette façon pour le moment. Généralement, ce sont les acteurs économiques qui viennent voir Initiative Essonne. Laquelle, en fonction des critères fixés, accorde ensuite ses prêts. Dans la mesure où il s'agit d'activité économique et d'emploi, il me semble légitime qu'Initiative Essonne intervienne. Ce que vous semblez proposer, c'est que nous lui suggérions de regarder plus attentivement les dossiers relevant des secteurs que vous évoquiez.

M. SELLAMI.- Exactement. Aujourd'hui, Initiative Essonne examine les projets en tenant compte uniquement des critères financiers et des chances de viabilité de l'entreprise. Il faudrait introduire de nouveaux critères et de nouveaux axes d'exigence. Nous aurons peut-être ce débat lorsque nous aborderons enfin notre stratégie de développement économique.

M. le PRÉSIDENT.- Ne vous inquiétez pas, elle arrive.

Je trouve légitime d'évaluer la viabilité économique dès l'instant où il y a un prêt. C'est quand même de l'argent public.

Mme CIEPLINSKI.- Nous sommes d'accord.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si Initiative Essonne a la faculté de regarder ce point. Nous poserons la question.

M. CARRÈRE.- Il faudrait leur préciser que la Ville de Crosne s'écrit sans « s » à la fin depuis 1961. On trouve encore l'erreur dans le document annexe. Il serait temps de le mettre à jour. Il faut aussi être exigeant sur ce point.

M. le PRÉSIDENT.- Sauf votre respect, il me semble que c'est depuis 1956. En tout cas, c'est quelque chose que je répète régulièrement, y compris aux services du Département. Même si un maire de Crosne a été président du Département, l'erreur est toujours faite.

Après cette remarque parfaitement censée, nous procédons au vote.

(M. COLAS quitte la séance.)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIII. AVENANTS N° 3 AUX CONVENTIONS CADRES PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. CHAZAL.- Lors d'un précédent Conseil communautaire, nous avons prorogé la durée des contrats de ville. Il s'agit de faire la même chose pour la convention d'abattement de 30 % sur la TFPB pour l'ensemble des bailleurs sociaux signataires du contrat de ville. Cet abattement sera mobilisable pour la durée restante du contrat de ville, à savoir jusqu'au 31 décembre 2023. Il convient, dans ces conditions et conformément à l'article 5 « durée de la convention », d'établir un avenant à la convention initiale.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération suivante.

XIV. RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL DES BERGERIES

M. CHAZAL.- Depuis janvier 2020, le centre intercommunal des Bergeries bénéficie d'un agrément délivré par la Caisse d'allocations familiales pour la mise en œuvre d'un projet d'animation de la vie sociale sur son territoire d'intervention.

L'agrément d'une durée de deux ans et prorogé d'une année s'achevant au 31 décembre 2022, le centre propose – en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur le quartier et ses habitants – un nouveau projet social coconstruit pour la période 2023-2026 autour des axes suivants :

- renforcer l'accompagnement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier ;
- intégrer le quartier des Bergeries dans une dynamique territoriale ;
- développer et soutenir des actions concertées avec les habitants, les acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce projet social, il est proposé de développer et de consolider un projet famille qui sera porté par une référente famille. Ce pôle social et familial sera soutenu au travers de l'animation collective famille. Sur la base d'un conventionnement, la Caf apporte un soutien financier sur les volets animation globale et coordination à hauteur de 66 693 € en 2021 et une subvention maximale de 23 682 € pour l'animation collective famille.

L'obtention du renouvellement est soumise aux conditions suivantes lors de la procédure de demande :

- la fonction d'animation globale et de coordination est assurée ;
- la réalisation du projet social est garantie par un personnel qualifié ;
- le contrat de projet est signé entre la Caisse d'allocations familiales et la Communauté d'Agglomération.

Vous avez tout le détail dans votre dossier.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité lors de la dernière commission Politique de la ville.

Je tiens à remercier les différents partenaires pour l'élaboration de ce projet. Les bailleurs, notamment Batigère, le conseil citoyen et les services de l'Agglomération.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, merci. Y a-t-il des interventions ?

M. GUIGNARD.- Dans ce projet social, nous apprenons que le taux de familles monoparentales est de 28 %, soit 11 % au-dessus de la moyenne départementale. Nous apprenons aussi que 65 % des ménages vivent avec un revenu fiscal inférieur à 20 k€ et que la promotion de la pratique

sportive féminine est l'un des piliers thématiques du contrat de ville qui définit les missions du centre social.

La situation économique des habitants du quartier n'est pas nouvelle. Elle est bien visible, pour peu que l'on aille à la rencontre des gens. Malgré tout, vous avez voté un alignement par le haut des tarifs des activités du centre social au mois de juin dernier, en nous expliquant qu'ils seraient revus en 2023-2024. Cette décision ne nous semble toujours pas appropriée. Nous devons rapidement faire un geste de solidarité pour offrir des animations aux meilleurs tarifs, notamment pour encourager la pratique sportive des femmes, des mères de famille monoparentale.

Il est maintenant certain que la revalorisation des salaires et des minima sociaux ne sera pas suffisante pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Serait-il possible de prendre contact avec des associations de distribution alimentaire afin de mettre en place une solution locale d'aide aux familles ne pouvant plus remplir le réfrigérateur ?

Petite explication de vote : nous voterons néanmoins pour le renouvellement de ce projet.

M. CHAZAL.- Comme nous l'avons indiqué lors des commissions, nous allons revoir les tarifs en 2022-2023. Là, il s'agissait d'avoir un alignement avec nos différents centres sociaux, en particulier celui de l'Oly, dans les communes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron. Nous allons y travailler en 2023 et vous serez bien évidemment consultés.

Concernant l'alimentation, je pense qu'il appartient aux communes de gérer leur épicerie sociale. Nous en avons une à Vigneux-sur-Seine, où nous recevons des habitants des Bergeries. Je pense que la ville de Draveil fait de même.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération suivante, présentée par Faten BENAHMED. Il s'agit d'une nouvelle délibération. Elle est importante car elle concerne l'adhésion de notre territoire au PLIE nord Essonne.

XV. ADHESION DU VYVS AU PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE ET APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD 2022-2027

Mme BENAHMED.- Monsieur le Président, chers collègues. Bonsoir à toutes et à tous.

L'idée principale est de délibérer sur l'adhésion de l'Agglomération au PLIE, qui est l'un des acteurs les plus importants pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Aujourd'hui, nous souhaitons les intégrer dans la mise en œuvre opérationnelle du PLACI. Il vous est proposé de voter l'adhésion du Val d'Yerres Val de Seine au PLIE, de sorte que nous puissions mettre en œuvre de nombreuses actions à destination des demandeurs d'emploi, qu'ils soient visibles ou invisibles.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XVI. MODIFICATION DU PLAN D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION VYVS (PLACI)

Mme BENAHMED.- Concernant le PLACI, cela a été délibéré en mai 2021. Une modification a été apportée concernant la mise en œuvre opérationnelle. Il vous est donc proposé que le service Emploi s'occupe de la mise en œuvre et que le PLIE se charge de la partie pratico-pratique.

M. le PRÉSIDENT.- Ce sont des présentations rapides ! Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XVII. ENGAGEMENT DU VYVS EN QUALITE DE COLLECTIVITE DE SOUTIEN DANS LA DEMARCHE EXPERIMENTALE TZCLD

Mme BENAHMED.- Cette délibération est purement symbolique. C'est avec émotion que je la présente. Je voudrais souligner le travail effectué par l'Agglomération et la commune d'Épinay-sous-Sénart. C'est un travail collaboratif de fond, très opérationnel sur le terrain. Il nous a permis d'identifier un nombre important d'invisibles, qui ont intégré cette aventure et qui ne s'appellent plus « les invisibles » mais « les volontaires ». C'est en leur nom que l'Agglomération et la commune d'Épinay-sous-Sénart vous demandent solennellement de voter le soutien à cette démarche. Il s'agit :

- d'affirmer notre engagement auprès de la collectivité candidate à l'habilitation, à savoir aujourd'hui Épinay-sous-Sénart et par la suite l'Oly au travers de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron ;
- de nous engager à suivre chacune des phases de la méthode expérimentale, c'est-à-dire la fabrique du consensus (qui est déjà passée) ;
- de mobiliser les personnes privées durablement d'emploi, que nous appelons désormais les volontaires ;
- d'identifier les travaux utiles à l'ouverture de l'entreprise à but d'emploi ;
- de nous engager tous ensemble à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place du projet ;
- de nous engager à assurer la coprésidence du comité local pour l'emploi ;

- de nous engager à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation, notamment en contribuant en qualité de donneur d'ordre à l'activité de l'entreprise locale conventionnée par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ;
- de nous engager tous ensemble à contribuer à l'évaluation du développement du droit à l'emploi en participant aux évaluations territoriales qui seront menées dans les territoires habilités ;

Enfin, il vous est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cet engagement.

M. ALLOUCH.- Je m'associe à Mme BENAHMED pour remercier les services de l'Agglomération. Je vous assure que l'aventure Territoires zéro chômeur marque déjà l'histoire de la ville d'Épinay-sous-Sénart.

Nous ne savons pas si nous serons habilités. Au moment où nous nous parlons, nous ne savons pas si nous pourrions créer une ou plusieurs entreprises à but d'emploi. Nous ne savons pas si ces entreprises pourront accueillir des salariés. Nous nous bagarrons pour cela. Le chemin a été long et semé d'embûches, mais elles nous ont permis de nous constituer comme une force collective.

J'en profite pour vous inviter au prochain comité local de l'emploi. Il s'agit d'une instance participative, ouverte, coprésidée par Mme BENAHMED et moi-même. Elle regroupe divers interlocuteurs : le Département, l'association Abeilles Aide et Entraide, ainsi que les volontaires de Territoires zéro chômeur, qui sont majoritairement des femmes. Demain, des hommes entreront dans le dispositif mais, à l'heure actuelle, ce sont principalement des femmes qui prennent la parole et participent aux décisions. Tout cela est constitutif d'un esprit de corps.

Les volontaires de Territoires zéro chômeur sont, dans la ville, des citoyennes militantes et engagées qui portent le message du droit à l'emploi. Le fait de participer aux travaux leur permet de reprendre une place dans la cité et dans leur foyer, auprès de leurs enfants, ce qui leur redonne confiance. Lorsqu'on a été éloigné de l'emploi pendant plusieurs années, l'estime de soi est déterminante pour se relancer, réécrire un CV, une lettre de motivation et se retrouver devant un employeur, qu'il s'agisse de l'EBE ou d'un autre recruteur. En tout cas, le premier étage de la fusée, qui est celui de la confiance en soi et de la reprise en main de son destin, a été réalisé.

C'est une délibération symbolique mais engageante pour notre assemblée dans les années à venir. Ce que nous vivons à Épinay-sous-Sénart, j'espère que d'autres auront à le vivre dans d'autres territoires dans quelques mois. Il s'agit de faire de l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine un territoire pilote à l'échelle du Département sur la question du droit à l'emploi. C'est donc une délibération hautement importante pour notre conseil.

Mme CIEPLINSKI.- Le groupe RGE rejoint les propos tenus. Nous sommes également émus et ravis de voir le chemin parcouru parce que d'actualité en actualité, de conseil en conseil, nous nous demandions quand allait démarrer l'expérimentation.

Nous sommes conscients que la route est longue et difficile, mais nous soutenons pleinement la démarche engagée à Épinay-sous-Sénart pour cette expérimentation Territoires zéro chômeur, qui

est une belle expérience humaine. Je pense que cela a du sens également du point de vue de l'emploi et d'un point de vue économique pour tous les territoires d'expérimentation.

Nous saisissons au vol l'invitation au prochain comité local de l'emploi. Quand aura-t-il lieu ? Nous suivons aussi avec intérêt la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE). Il sera important pour nous d'être informés dès que ce sera possible, parce que ce le sera. Nous croisons les doigts très fort.

Enfin, nous souhaiterions savoir quelles sont les prochaines étapes pour les autres territoires de l'Agglomération prévus dans cette expérimentation. J'ai entendu M. ALLOUCH parler de quelques mois pour les autres quartiers. Quand exactement et que manque-t-il pour le prochain « petit pas » ?

M. ALLOUCH.- Vous serez invités au CLE, mais vous ne pourrez pas participer au débat parce que c'est normé. Je crois qu'il se tiendra dans un mois et demi. Nous vous communiquerons la date précise. C'est en cours de calage.

Mme BENAHMED.- Pour répondre à votre question sur les autres quartiers, cette expérimentation a été pour nous une découverte opérationnelle. Nous avons réalisé que cela nécessitait de passer énormément de temps sur le terrain pour repérer le public des invisibles. La fabrique du consensus – c'est-à-dire la pédagogie de ce qu'est le projet Territoires zéro chômeur auprès de tous les acteurs de l'écosystème emploi et insertion – a demandé beaucoup de temps. Nous avons eu besoin de temps pour incarner la démarche TZCLD auprès de tous ces acteurs et les encourager à nous rejoindre dans le cadre du comité local de l'emploi. Nous en sommes déjà à notre quatrième CLE, où nous avons un nombre important d'acteurs du Département, notamment la DREETS. Tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi sont toujours présents et attendent, comme vous, l'aboutissement de cette expérimentation.

Tout cela pour vous dire que ce projet nécessite énormément de temps. Quand on veut prendre les choses au sérieux, il faut s'impliquer totalement, ce qui demande beaucoup de temps. C'est pourquoi nous allons travailler en deux temps. Nous ne commencerons à travailler sur le quartier de l'Oly qu'après avoir terminé l'expérimentation à Épinay-sous-Sénart et avoir eu un retour sur expérience car nous voulons le faire avec application et énergie.

Mme CIEPLINSKI.- Il faut prendre le temps...

Mme BENAHMED.- De bien faire les choses. D'autant qu'après il faut déposer le dossier pour l'habilitation.

Mme CIEPLINSKI.- Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Damien ALLOUCH souhaite ajouter quelque chose.

M. ALLOUCH.- Le 8 novembre, à 19 h 00, c'est le film *Nouvelle cordée*.

M. le PRÉSIDENT.- Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Avant de passer au point suivant, je me permets de revenir sur la délibération relative au PLIE. Le nom des deux personnes que nous proposons de désigner ne figurait pas dans le rapport. Ayant reçu les candidatures de Faten BENAHMED et de Gaëlle BOUGEROL, je propose que nous procédions à leur désignation.

Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? *(Non.)*

Nous pouvons donc voter à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la désignation de Mmes BENAHMED ET BOUGEROL au PLIE, qui est adoptée moins 4 abstentions de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- La délibération est complétée.

Nous passons à la délibération sur la participation salariale à la restauration collective de Dupuytren. En l'absence de M. ODOT, je vais essayer de la résumer.

XIX. MONTANT DE LA PARTICIPATION SALARIALE – RESTAURATION COLLECTIVE – HOPITAL DUPUYTREN

M. le PRÉSIDENT.- Il est proposé de passer la participation salariale à 2,66 € et de nous engager dans la délivrance de cartes magnétiques pour les agents de l'Agglomération qui déjeunent à l'Hôpital Dupuytren.

Y a-t-il des interventions ? *(Non.)*

Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XX. AVENANTS DE PROROGATION DES CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIFS A LA GESTION DU CINEMA PARADISO ET DES SALLES DE SPECTACLES COMMUNAUTAIRES

M. DAMIATI.- Il s'agit d'un avenant concernant les prorogations des contrats de concession pour l'ADCI et la SOTHEVY. Comme vous le savez, pendant la période de Covid, les salles de spectacles ont été fermées et rouvertes avec des jauges limitées, ce qui a provoqué un déséquilibre économique. Afin de rattraper les choses, il vous est proposé de proroger le contrat

pour l'ADCI de douze mois et celui pour la SOTHEVY de six mois. Cela permettra de retrouver quelques marges de manœuvre et un équilibre, de donner un peu d'air et de latitude à l'Administration pour relancer les nouveaux contrats de délégation de service public.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI.- Il commence à se faire tard et je sens que l'attention faiblit. Il est vrai que les sujets considérés comme les plus politiques ont été traités en début de séance.

Malheureusement, en matière de culture et d'art vivant, la délégation de service public à une société telle que la SOTHEVY sert à masquer l'absence de véritable politique culturelle au niveau communautaire. Ce mode de gestion par DSP ne facilite pas l'articulation avec les politiques culturelles municipales. Dans cette délibération, il s'agit de prolonger la délégation de service public – accordée pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019 – afin de pallier les effets de la pandémie et de sa gestion. Cette prolongation est d'un an pour l'ADCI et de six mois pour SOTHEVY. Nous n'avons rien contre le fait de laisser un peu d'air aux services pour qu'ils aient des conditions de travail dignes. Néanmoins, si nous avions été élus lors du précédent mandat, nous aurions certainement rejoint nos collègues pour voter contre la délégation de service public. C'est par cohérence avec la position politique initiale que nous voterons contre la prorogation.

M. DAMIATI.- C'est toujours le même discours concernant la délégation de service public. Personnellement, je salue le travail de la SOTHEVY sur la programmation proposée. D'ailleurs, certaines villes qui n'adhèrent pas à ce service aujourd'hui souhaitent expérimenter la programmation par la SOTHEVY. Je trouve dommage de toujours opposer la politique culturelle de nos villes à celle de l'Agglomération. Ce n'est pas le même public, ni la même approche, ni les mêmes tarifs. Je pense que les deux politiques sont complémentaires.

M. le PRÉSIDENT.- Tout à fait. De plus, la politique culturelle de l'Agglomération ne se limite pas au spectacle vivant. Il y a la lecture publique, l'éducation musicale et la danse.

Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au point 21 concernant le lancement d'une procédure. Apparemment, on dit maintenant « concession » et non « délégation » de service public pour l'exploitation et l'animation des centres aquatiques.

M. ALLOUCH.- Absolument, Monsieur le Président. La formule adéquate est désormais « concession de service public ».

XXI. LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES CENTRES AQUATIQUES

M. ALLOUCH.- Le contrat arrive à échéance dans un peu plus d'un an. Pour rappel, trois piscines sont concernées : Aqua Sénart, la piscine Pierre de Coubertin à Yerres et la piscine des Sénarts à Boussy-Saint-Antoine. Elles sont actuellement gérées par l'UCPA.

Aujourd'hui, la question est de savoir si nous lançons ou non la procédure. Se poser la question du lancement d'une procédure ne veut pas forcément dire l'aboutissement de cette procédure. Techniquement, si nous ne lançons pas la procédure maintenant et que nous devons arriver à une concession de service public, nous serons bien en peine d'avoir un service si nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir les piscines au 1^{er} janvier 2024. Il convient donc d'envisager la possibilité de procéder à la concession de service public, sachant que le sujet des piscines, cela n'aura échappé à personne, fait la Une de l'actualité à cause des dépenses d'énergie qu'elles engendrent. C'est pourquoi la question se pose.

Vous parliez du plan de sobriété par rapport aux piscines. Les services travaillent à différentes options, qui seront évidemment proposées et discutées. Romain COLAS vous disait tout à l'heure que l'augmentation du coût de l'énergie pour l'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine représentait le produit des recettes fiscales, c'est-à-dire 3 M€. La moitié est inhérente aux piscines en régie.

Je fais une digression, mais c'est d'actualité, pour vous donner quelques chiffres. Concernant la piscine de Draveil, la consommation de fluides était estimée à 145 k€. Nous projetons de passer à 446 k€ en 2023. Pour la piscine de Montgeron, nous passons de 220 k€ à 675 k€. Pour celle de Brunoy, nous passons de 110 k€ (elle n'a été ouverte qu'à partir du mois de juillet) à 630 k€. Je vous donne deux contre-exemples, même s'il s'agit toujours d'augmentations : pour la piscine d'Épinay-sous-Sénart, nous passons de 140 k€ à 182 k€ et pour celle de Vigneux, nous passons de 160 k€ à 208 k€, parce que ce sont les deux piscines chauffées par géothermie.

La question de l'énergie, s'agissant des piscines en régie, est déterminante. Elle l'est également dans le cadre d'un travail avec un futur délégataire, puisqu'il va mettre dans la balance le poids du prix de l'énergie actuel. Aujourd'hui, la contribution de l'Agglomération pour les piscines s'élève à 1,85 M€. Par conséquent, la question se pose. Nous devons nous la poser maintenant parce que si nous n'avons pas trouvé d'autre solution que la concession de service public, nous serons bien obligés de l'ouvrir à ce moment-là.

M. le PRÉSIDENT.- Compte tenu de la crise récente entre certaines collectivités et certains délégataires, nous avons demandé à l'Administration d'étudier un autre mode de gestion. Toutefois, ce n'est pas parce que nous étudions que c'est réalisable.

Au-delà des coûts évoqués par M. ALLOUCH, il y a aussi la question des ressources humaines, puisque plus de 70 salariés travaillent dans les trois équipements. Basculer d'un système à un autre, quel qu'il soit, n'est pas évident dans des délais aussi courts, mais nous aurons à cœur de nous assurer de la continuité du service public. Ce sera le juge de paix, avec les coûts, des choix que nous serons amenés à faire dans le courant de l'année prochaine.

Mme CIEPLINSKI. - Ce sont 97 salariés, Monsieur DUROVRAY.

Merci pour ces explications. Elles donnent un fond politique à cette délibération qui, je ne vous le cache pas, m'a surprise par sa présentation très administrative et technique. Le rapport a été fait de manière très professionnelle et très pédagogique par les services. Je les en remercie. Il détaille tous les modes de gestion existants. Il présente les avantages et les inconvénients de chacun, d'un point de vue administratif et du point de vue de la gestion des risques, avant de les écarter tous sauf deux : la concession de service public et la régie directe. Je cite la conclusion du rapport :

« Les deux modes de gestion qui semblent les plus logiques, au regard de la situation, sont donc la gestion en régie et la concession de service public parce que – dans le cas des centres aquatiques des Sénarts, Pierre de Coubertin, Val de Forme et Aqua Sénart – la dimension commerciale de l'activité est particulièrement développée. La gestion des ressources humaines, à cette échelle, est également prégnante. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération VYVS souhaite faire appel à un opérateur privé pour exploiter ses équipements. Pour ces motifs, il est proposé de retenir la concession de service public comme futur mode de gestion des centres aquatiques. »

Quand on lit le rapport tel qu'il est rédigé, sans les explications orales que vous avez apportées, on nous présente ce choix de rester dans la continuité comme un choix purement administratif et économique. Or, c'est évidemment un choix politique. Un choix de politique publique de long terme, qui semblerait un choix de continuité dans un contexte de crise économique, sociale et écologique.

Au moment où la collectivité s'apprête à ouvrir un processus de concession pour gérer trois de ses équipements pendant plusieurs années, on peut craindre qu'elle se prive de leviers et de marges de manœuvre en se liant à un délégataire jusqu'en 2027-2028 et en s'engageant dans une telle relation contractuelle dans le contexte présent, en particulier celui du PCAET.

Pour ne pas avoir de position purement idéologique, je vais envisager tous les points de vue.

D'un point de vue économique, les piscines sont des équipements structurellement déficitaires. C'est vrai pour nos piscines comme pour toutes les piscines publiques de France. Les piscines au budget équilibré sans subvention d'équilibre se comptent sur les doigts d'une main. La flambée des coûts de l'énergie, qui n'est pas seulement conjoncturelle, ne va pas améliorer la situation. Le résultat des trois équipements concernés était déficitaire, les deux premières années, à cause de la pandémie. Pour la première fois, leur budget est à l'équilibre mais avec une subvention d'équilibre qui représente 53 % des recettes.

Du point de vue de l'emploi et des RH, il est vrai que nous pourrions nous poser la question d'investir dans cette filière métier, sans juger maintenant de la pertinence, puisque cinq piscines sont gérées en régie directe. Ces métiers sont connus au sein de l'Agglomération. Sachant qu'il y a des besoins, investir dans des partenariats permettant de former de futurs maîtres-nageurs sauveteurs pourrait être un choix opportun. Cela permettrait de ne pas avoir de pénurie de personnel, comme ce fut le cas cet été, et de ne pas fermer les piscines en pleine canicule. La

collectivité pourrait donc choisir la régie et investir dans ce métier. Encore une fois, je ne dis pas que c'est pertinent ; je pose la question.

D'un point de vue social, si la collectivité faisait le choix de la continuité, la grille tarifaire présentée dans le rapport sur les modes de gestion serait maintenue. Lors du dernier conseil, le groupe RGE avait voté contre cette grille car elle est injuste socialement. En effet, je rappelle qu'il y a gratuité totale pour les plus de 65 ans, sans aucune condition de ressources, alors que les bénéficiaires du RSA et les volontaires de Territoires zéro chômeur devront payer trois euros l'entrée, ce qui nous semble un véritable problème de justice sociale.

D'un point de vue écologique – cela rejoint au carré l'économique –, comment pouvons-nous à la fois voter un plan climat ambitieux en début de séance et l'invisibiliser complètement en fin de séance sur un sujet qui nous engagerait en 2027 ou 2028 ? Comme l'a rappelé M. ALLOUCH, les équipements aquatiques sont de grands consommateurs d'eau, de gaz et d'électricité. Quelle est leur empreinte environnementale ? Qu'ils soient gérés en régie ou en DSP, les équipements aquatiques coûtent beaucoup aux contribuables de la collectivité, tant au moment de l'investissement initial que des rénovations – 11 M€ pour la rénovation de la piscine de Brunoy. Ils coûtent aussi beaucoup en fonctionnement tous les ans. Est-ce sur ces équipements que nous devons mettre la priorité d'investissement et la priorité du budget de fonctionnement dans un souci de transition écologique et de justice sociale ? Je pose la question. Est-ce responsable de nous engager dans une continuité pour les années 2024-2028, sans concertation avec l'ensemble des parties prenantes ni sans véritable débat public avec les usagers et les contribuables ? Des politiques de rupture sont aujourd'hui non seulement possibles, mais nécessaires. Et la boucle est bouclée : nous ne pouvons pas faire sans les habitants. C'est avec les citoyens, usagers et non usagers, les clubs sportifs, les IME et les scolaires qu'il va falloir réfléchir à un autre territoire pour demain, en cohérence avec les objectifs du PCAET. Quel niveau d'équipement voulons-nous avoir ? Pour quels usages ? Avec quelle politique publique ? Dans quel esprit de justice sociale ?

Il y a sûrement des choses à inventer. J'ai été attentive au sujet de la géothermie qui limite les coûts. Il existe des piscines qui permettent de rafraîchir des centres informatiques. Des modes de symbiose sont possibles pour éviter trop de fermetures. Je n'ai pas la réponse à ces questions éminemment complexes. En revanche, je pense qu'il est urgent d'engager une réflexion collective sur les nécessaires et immenses changements à opérer pour une bifurcation écologique et socialement juste de notre territoire.

M. ALLOUCH.- Le champ de réflexion que vous ouvrez est énorme, puisqu'il est de nature politique, économique et écologique. Je suis ravi qu'une délibération portant sur les centres aquatiques puisse y conduire. Pour autant, je ne suis pas certain de pouvoir y répondre. D'abord parce que j'en serais bien incapable. Ensuite parce que je n'ai pas tout saisi de ce que vous avez dit. Faudrait-il fermer les piscines pour avoir moins à consommer ?

Mme CIEPLINSKI.- Pourquoi pas ?

M. ALLOUCH.- C'est une question que nous serons amenés à nous poser. Au moment où nous nous parlons, d'autres collectivités abordent très certainement la même problématique et présentent un rapport d'activité sur la DSP de leurs piscines. Nous venons de faire les deux en même temps. D'ailleurs, si vous le souhaitez, nous pourrions faire l'économie du rapport.

Le Président évoquait la question de la continuité du service public. Nous devons y répondre et nous assurer que tous les enfants de notre territoire puissent apprendre à nager. L'année dernière, suite à la fermeture des piscines durant l'été 2020, nous avons constaté une augmentation des noyades liée au fait que de nombreux enfants n'avaient pas appris à nager. Il y a donc un vrai effet de levier positif, en termes de service public, sur le savoir-nager basique. La question de la fermeture de piscines s'impose à nous. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de payer mais si cela continue à augmenter, avec les recettes fiscales qui sont ce qu'elles sont aujourd'hui, nous allons au-devant de grandes difficultés uniquement pour garder les piscines ouvertes.

S'agissant de la tarification, nous l'avons abordée lors du dernier Conseil communautaire en « ouvrant » de nouveaux droits pour les jeunes. Lors de cette séance, nous avons dit que la question des plus de 65 ans serait posée. Il se trouve que l'actualité, notamment la crise énergétique, nous a contraints à travailler sur d'autres sujets et que nous n'avons pas avancé sur celui-ci. Toutefois, la question reste ouverte. Il n'y a pas de tabou dans ce conseil. De toute façon, au regard de la situation que nous vivons, de la crise énergétique et climatique que nous avons vécue, ce serait irresponsable de ne pas nous poser des questions et ensuite de les assumer collectivement.

Je ne vois pas le rapport entre le PCAET et le fait que nous nous posons des questions oralement. Pourquoi le faisons-nous ? Parce que l'Administration prend un peu d'avance sur le travail et que les choses étaient différentes au moment où ce rapport a été écrit. Quand, il y a un mois et demi, les collectivités se sont levées et que leurs délégués ont décidé, dans la nuit de dimanche à lundi, de fermer les piscines parce que cela coûtait trop cher, nous ne pensions pas que ce serait possible. C'était sans doute une erreur de notre part. Aujourd'hui, nous avons passé cette phase de stupeur. C'est le Président qui m'a appris qu'ils avaient fermé les piscines...

M. le PRÉSIDENT.- Heureusement qu'il y a un président !

M. ALLOUCH.- Qui m'a envoyé un texto à 4 heures 30 du matin... (*Rires.*)

Concernant les métiers, que ce soit en DSP ou en régie, la question se pose de la même manière. L'UCPA nous avait demandé si nous avions des jeunes pour être MNS parce qu'il y a du travail et qu'il est bien payé. Nous n'avons pas trouvé de candidats, ou très peu, alors qu'il y a une problématique d'emploi dans le territoire.

Je n'ai pas de réponse précise à apporter à tous les sujets que vous avez soulevés. Je noterai peut-être quelques paradoxes dans ce que vous évoquiez : l'ouverture des piscines, les horaires, la saisonnalité. En tout cas, la continuité du service public sera une forme de boussole au regard des priorités. J'en fixe une de manière claire : que les enfants sachent nager.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous serons sans doute amenés à reparler de cette question.

Mme CIEPLINSKI.- Je voulais revenir sur le rapport d'activité parce qu'il a été dit que nous ferions l'économie du débat sur ce dernier.

M. le PRÉSIDENT.- C'est le point suivant.

Mme CIEPLINSKI.- Non. C'était en lien avec les consommations d'énergie. Monsieur ALLOUCH nous a donné les consommations d'énergie des piscines en régie qui ne figuraient pas...

M. le PRÉSIDENT.- Le rapport d'activité des piscines est le dernier point de l'ordre du jour. Si cela ne vous dérange pas, nous allons essayer de le respecter.

Mme CIEPLINSKI.- Très bien, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur cette délibération et vous ré-interviendrez lors du rapport d'activité.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons ensuite trois délibérations sur les rapports d'activité. La première concerne le cinéma Paradiso d'Yerres. Elle nous est présentée par Michaël DAMIATI.

XXII. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'ADCI CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CINEMA PARADISO

M. DAMIATI.- Je ne vais pas m'attarder sur ce rapport, dont vous avez eu les chiffres. Je vous rappelle que la moitié des œuvres projetées dans ce cinéma sont des films d'art et d'essai. Plusieurs activités sont proposées au jeune public, écoles et collèges. Je salue cette initiative.

Au cours de la saison 2020-2021, la Paradiso a enregistré 14 000 entrées, alors qu'il n'en avait enregistré que 10 000 en 2019-2020 à cause du Covid. Nous constatons donc une hausse, mais il faut la comparer à ce qui se passait avant la crise sanitaire. En temps normal, le Paradiso enregistrait 30 000 entrées chaque année. Même si la situation s'améliore, elle reste compliquée mais ce n'est pas propre à ce cinéma. Nous pouvons saluer le travail effectué par l'ADCI et ses gérants, M. et Mme DEMOULIN.

Le cinéma en général est en crise. Les assises du cinéma ont eu lieu il y a quelques semaines pour poser un certain nombre de questions. Malheureusement, le Paradiso subit toutes les difficultés liées à cette activité qui est à la peine aujourd'hui. Je pense qu'il y a des efforts à faire et de nouvelles réflexions à avoir. Il faut être original et créatif pour remonter cette industrie importante. Nous l'avons vu pendant la période du Covid. À l'époque, nous disions que la culture n'avait pas de prix et nous nous demandions, au moment des fermetures, si elle était essentielle. Je crois que nous devons soutenir la culture, le spectacle vivant, dont parlait Mme CIEPLINSKI, et le cinéma au moyen de la concession que nous avons avec l'ADCI. Cette association gère Le Buxy, seul cinéma de notre territoire actuellement. Je dis « actuellement » car un projet est en cours à Draveil. Je vous informe que le cinéma L'Orangerie rouvrira prochainement. Ce sera une offre supplémentaire dans notre territoire. Pour l'instant, c'est plutôt un projet privé qui n'a pas de lien avec l'aspect politique.

M. le PRÉSIDENT.- Comme vient de l'expliquer M. DAMIATI, les chiffres de la fréquentation des cinémas ne sont pas bons, mais ce n'est pas propre à notre territoire. Cela doit nous inviter à nous réinventer et surtout à redonner l'envie à nos concitoyens d'aller dans les salles obscures.

Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI.- Pour cette délibération, nous avons le rapport d'activité du délégataire. Contrôler l'activité des délégataires, quand il y a concession de service public, rentre dans le rôle de la collectivité. Comme je l'ai déjà dit lors des commissions et des conseils, nous souhaiterions, en tant qu'élus minoritaires, avoir des échanges sur le bilan et sur les perspectives de chaque politique publique. Je regrette qu'en matière de cinéma, où se côtoient trois modes de gestion différents, nous n'ayons pas un temps d'échange ou un document présentant la politique pluriannuelle impulsée par l'Agglomération, en partenariat avec les villes, et les bilans annuels consolidés, tous modes de gestion confondus. Cela nous permettrait de constater ce qui avance, les difficultés rencontrées et les défis à relever. Je réitère notre demande d'avoir, au travers de ces échanges, une vision globale des perspectives et des bilans sur l'ensemble de la politique cinéma.

Concernant le Paradiso, je note dans leur bilan qu'ils observent un regain d'intérêt du public pour les films en version originale et les films d'art et d'essai, malgré la baisse de la fréquentation qui a été soulignée. J'aimerais savoir si cette tendance est constatée dans les autres cinémas de l'Agglomération.

M. DAMIATI.- Je vais préciser les trois modes de gestion, dont vous avez parlé à juste titre. Nous avons l'ADCI, qui est une concession de service public, Le Buxy, qui est un cinéma privé, et Le Cyrano qui est géré en régie et qui est essentiellement orienté vers le cinéma d'art et d'essai. On constate une hausse de la fréquentation du Cyrano, sans doute liée à une appétence pour les films d'art et d'essai. Pour les films en version originale, je vous avoue que je ne sais pas. Il faut que je me renseigne pour vous répondre.

Je le disais tout à l'heure : l'industrie du cinéma est en crise. Elle mérite d'être repensée dans sa globalité. Est-ce l'offre qui ne correspond pas à la demande ? Est-ce l'offre qui est trop importante ? Est-ce le financement du cinéma qui est en question ? Les professionnels se sont réunis et ont organisé des tables rondes pour y réfléchir. Je ne pense pas que des solutions en soient sorties pour l'instant. En tout cas, il y a une vraie réflexion pour sauver l'industrie du cinéma et la particularité du cinéma français, qui reste important, avec un financement spécifique *via* le CNC. Il serait dommage de gâcher cette particularité, qui nous permet d'avoir une offre cinématographique conséquente. Il ne faut pas se restreindre aux *blockbusters* ni aux grandes maisons de production mais proposer quelque chose d'assez large qui concerne tous les publics.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Vous pouvez me donner acte que ce rapport vous a été présenté.

Le suivant, qui concerne la SOTHEVY, est toujours présenté par Michaël DAMIATI.

XXIII. RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021 DE LA SOTHEVY CONCERNANT LES SALLES DE SPECTACLE

M. DAMIATI.- Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres, que vous avez sous les yeux.

La saison 2020-2021 a été perturbée par la crise Covid. Plusieurs spectacles ont été reportés. L'organisation a été gérée au cordeau par la SOTHEVY. Je salue son travail pour reprogrammer les artistes dont les représentations avaient été annulées. Malgré les nombreux reports et les difficultés rencontrées, la SOTHEVY a réussi à équilibrer son budget. Elle est dans le même état d'esprit cette année, même si la reprise est moins importante qu'espéré. Des solutions sont déployées pour parvenir à un taux de remplissage important. Je précise que ce dernier avoisinait les 90 % en 2020-21.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Mme CIEPLINSKI.- La saison 2020-2021 a subi de plein fouet les effets de la pandémie et de sa gestion. Pour chiffrer ce que vient de dire M. DAMIATI, sur les 106 spectacles qui avaient été programmés dans les différentes salles, seules 22 représentations ont été jouées. Je rappelle que la subvention d'équilibre versée à notre délégataire est forfaitaire et fixe annuellement. Elle n'est pas proportionnelle à l'activité. Elle s'élève à 1 277 405 €. Vous le savez, je ne suis pas une adepte de la SOTHEVY. Je trouve que les subventions publiques pour favoriser l'art vivant devraient bénéficier aux artistes locaux et servir à des créations plutôt qu'à la programmation de variétés. Cette programmation est intéressante mais bénéficie souvent aux catégories les plus aisées de la population. Je trouve que les subventions ne sont pas réparties de manière équilibrée entre l'industrie du spectacle et la culture de l'art vivant.

M. le PRÉSIDENT.- Votre position est connue.

M. DAMIATI.- Il faut noter le lancement, cette année, du festival *Hop la !* qui propose plusieurs spectacles avec des artistes locaux dans notre territoire, notamment hors les murs. Nous avons la volonté d'être le plus larges possible et de sortir de la programmation que vous dénoncez régulièrement, Madame CIEPLINSKI. Nous entendons vos propos, mais sachez que la promotion d'artistes locaux et d'autres formes de spectacles nous tient à cœur. Le festival est lancé, en espérant qu'il rencontrera son public.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Vous me donnez acte que ce rapport a été présenté.

Le dernier concerne la DSP pour les centres aquatiques. C'est M. ALLOUCH qui le présente.

XXIV. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'UPCA CONCERNANT LES TROIS CENTRES AQUATIQUES (DRAVEIL, YERRES, BOUSSY-SAINT-ANTOINE)

M. ALLOUCH.- Vous avez tous eu en main le rapport. Entre le mois de janvier et le mois de mai 2021, il ne s'est pas passé grand-chose dans les piscines. Cependant, 272 153 usagers ont quand même été accueillis, hors scolaires, centres de loisirs et clubs. Il y a 75 ETP et 97 agents dans les trois centres. La contribution s'élève à 1,914 M€. Les recettes sont supérieures aux dépenses d'à peu près 100 k€. Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport, très bref puisqu'il n'y a eu que six mois de fonctionnement réel en 2021.

M. le PRÉSIDENT.- Madame CIEPLINSKI nous avait annoncé une intervention sur ce rapport.

Mme CIEPLINSKI.- Plus qu'une intervention, c'est une prolongation des échanges que nous avons entamés. Je voulais vous interroger sur la consommation d'énergie et sur la fermeture éventuelle de certains équipements.

Dans le rapport, on lit que la crise sanitaire et les fermetures qu'elle a entraînées ont provoqué des baisses de fréquentation importantes : moins 39 % en 2021 par rapport à 2019, puisque 2020 n'est pas une période de référence. Pourtant, il est noté que les consommations d'eau et de gaz ont très peu diminué et que seules les consommations d'électricité ont baissé. Ce serait une diminution de 21 % en 2021.

Ce rapport éclaire la situation à court terme, questionne notre gestion de l'hiver 2022-2023, interroge les politiques d'investissement, d'isolation thermique, d'énergies renouvelables de l'Agglomération telles qu'elles ont été menées jusqu'ici est celles de demain. Tout cela nous conduit à nous projeter dans le temps long. Néanmoins, je vais revenir sur l'urgence et sur les mesures de sobriété.

J'ai reçu aujourd'hui les réponses aux quatre questions que j'avais posées le 25 septembre, notamment les deux premières qui étaient les suivantes : quelles sont les prévisions de l'évolution des dépenses énergétiques pour le bon fonctionnement des piscines et des salles de spectacle cet hiver par rapport au précédent ? Quelles sont les mesures à l'étude ou envisagées concernant les piscines et les salles de spectacle pour faire face à ces dépenses ? On m'a annoncé qu'il y avait des mesures comme des baisses de degrés et une fermeture de deux semaines prévue à Noël. Je n'ai pas eu le temps d'étudier la question, mais je pense qu'il est important d'en parler ce soir.

M. ALLOUCH.- La baisse des températures est effective depuis de nombreuses semaines, dans les piscines en DSP comme dans les piscines en régie. Ceux qui ont eu l'occasion de s'y rendre récemment savent qu'ils ont intérêt à nager plus vite que d'habitude parce qu'il fait beaucoup plus froid, sauf dans les bassins ludiques accueillant les bébés nageurs.

S'agissant des chiffres de l'énergie que vous avez donnés, ils nous questionnent aussi mais sont normaux. En effet, même s'il n'y a personne dans la piscine, il faut la faire tourner. Si vous ne le faites pas, vous mettez le système technique « en danger ». C'est pourquoi la piscine n'est pas vidée. L'électricité a baissé en 2021 parce qu'il y avait moins de lumières allumées, mais il y avait de l'eau à faire fonctionner. Cela dit, il y a quand même des incompréhensions de notre part. Nous avons donc écrit à l'UCPA pour avoir des informations. Toutefois, il est normal que cela continue à coûter de l'argent. C'est le paradoxe. Si nous fermons une piscine, il faut bien réfléchir à la durée de sa fermeture car, même si elle est fermée, nous n'allons pas forcément économiser.

Nous envisageons effectivement des fermetures des piscines en régie pendant les vacances de Noël et d'hiver parce que peu d'usagers y vont à ce moment-là.

Mme CIEPLINSKI.- Et il n'y pas de scolaires.

M. ALLOUCH.- Tout à fait.

Je répète ce que je disais précédemment : c'est le début de la réflexion. Il faut faire des gestes ici et maintenant. Toute autre décision de fermeture de piscine qui serait prise aurait des implications

sur la vie associative et sur la vie scolaire. Cela n'a pas les mêmes incidences, ni en termes d'organisation, ni en termes de service public, ni en termes de finances locales.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Vous pouvez me donner acte que ce rapport a été présenté et débattu. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Il nous reste à aborder vos questions sur les décisions du Président.

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2022**

M. SELLAMI.- J'ai une remarque et une question.

Ma remarque porte sur la décision 2022-113. Il s'agit d'un avenant au marché de collecte des déchets qui s'élève à 115 k€. Monsieur COLAS évoquait les ordres de grandeur liés à la surcharge énergétique, qui sera un vrai sujet dans les semaines à venir et dès maintenant. Nous avons un gisement budgétaire majeur en économisant les volumes de déchets que nous produisons : 10 % d'économisés, c'est 2,4 M€ de marge de manœuvre récupérés.

Ma question concerne la décision 2022-119 : réalisation d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de concertation ANRU conclue avec la société Palabreo pour 63 k€, soit l'équivalent de deux ETP sur une année. Qu'achète la Communauté d'Agglomération à travers cette étude ? Il n'y a pas de malice derrière ma question.

M. le PRÉSIDENT.- Pour ce qui est de votre remarque, je vous précise qu'il s'agissait de l'adaptation du service sur les grands ensembles. Nous avons augmenté la fréquence, notamment pour les emballages, ce qui justifie l'augmentation et l'avenant que vous pointiez du doigt.

Concernant la concertation sur les secteurs ANRU, je me suis posé la même question que vous lorsque cette décision a été soumise à ma signature. Je me suis demandé s'il fallait conclure ce contrat et si nous ne pouvions pas engager la concertation par d'autres moyens. La réponse que m'a apportée l'Administration est double. D'une part, il y a une exigence de l'État sur les procédures de concertation qui nous amène à solliciter des cabinets extérieurs. D'autre part, il s'agit d'une concertation sur plus d'un an, c'est-à-dire la durée de l'ANRU. Il y a des réunions, etc. Quant à l'équivalent de deux ETP dont vous parliez, ce sont deux petits ETP. En fait, c'est beaucoup plus de deux personnes mais sur des périodes plus courtes et de façon séquencée. L'autre partie de la réponse concerne les subventions que nous avons sur cette opération : elles sont à hauteur de 50 %. L'État prend en charge 50 % de la démarche. Nous sommes encadrés par l'État, ce qui n'est pas forcément une bonne chose. Je partage votre interrogation.

► **QUESTIONS ORALES**

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons quatre questions.

Monsieur SELLAMI m'a demandé s'il y avait eu des formations en direction des agents sur les transitions écologiques, suite aux échanges que nous avons eus lors du Conseil communautaire. Les choses avancent. Sans doute pas aussi rapidement que vous le souhaiteriez, mais elles

avancent. Nous avons une nouvelle directrice de l'environnement, qui prend en charge ces politiques et qui a pour mission d'évangéliser les agents de l'Agglomération. Nous lançons également une campagne interne de communication, en direction des agents, sur les gestes du quotidien pour réduire les consommations. Outre un plan de formation qui sera davantage développé en 2023, nous allons inviter les agents de la collectivité à participer à la Fresque du climat que vous nous avez encouragés à organiser.

La deuxième question concernait la qualité des transports en commun dans le Val d'Yerres Val de Seine suite au changement de prestataire. Je vous signale que ce n'est pas l'Agglomération mais Ile-de-France Mobilités qui choisit le cocontractant. Nous avons eu quelques difficultés plutôt au mois de septembre qu'au mois d'août. Elles étaient liées à la situation de tension sur les métiers de chauffeur plus qu'au changement de délégataire. Ces difficultés sont aujourd'hui résorbées. Je n'ai pas eu de plainte depuis quelque temps. Je pense que le service est désormais correctement assuré. J'espère qu'il donne satisfaction. Je crains qu'il donne plus de satisfaction que le fonctionnement du RER D depuis le mois de septembre. J'en profite pour vous dire qu'avec une autre casquette je convoquerai la directrice de la SNCF le mois prochain, compte tenu des résultats très dégradés du fonctionnement du RER D. Ce n'était pas dans la question mais c'est ma réponse.

Le groupe RGE m'a posé une question sur les obligations de création d'une zone à faibles émissions. Contrairement à ce que vous laissez entendre, l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine n'est pas soumise aux zones à faibles émissions. Je m'étais moi-même posé la question et on m'a apporté la réponse. Cela concerne les communautés de plus de 150 000 habitants, mais les neuf communes du Val d'Yerres Val de Seine ont été identifiées par l'arrêté du 22 décembre 2021 comme faisant partie de l'agglomération de Paris. C'est donc la métropole du Grand Paris qui est visée et non le Val d'Yerres Val de Seine.

Pour répondre plus précisément à cette question, je partage l'objectif de réduction de la pollution générée par les mobilités. Par conséquent, la création de ZFE est une bonne idée dans le principe. En revanche, je critique les modalités de mise en œuvre de ces ZFE et l'absence d'accompagnement économique et social des familles qui viennent habiter chez nous parce qu'elles n'ont plus les moyens de vivre à Paris, où le prix de l'immobilier est dissuasif. Ces familles sont souvent obligées de continuer à travailler dans le secteur concerné par la ZFE. Il serait mal venu de leur interdire de s'y rendre en voiture, alors qu'il n'y a pas d'offre alternative de transports publics. Pour moi, l'enjeu est d'accélérer sur l'offre de transports publics et sur l'électrification des mobilités avant de faire les ZFE. Le calendrier mériterait d'être ajusté. C'est la position que je défendrai. Je ne sais pas si je le ferai en tant que président d'agglomération mais, à titre personnel, c'est la position que je défendrai. Nous devons accélérer. Je pense que la décarbonation des mobilités est un bel enjeu, mais il faut le faire en accompagnant les gens et non en interdisant.

M. SELLAMI.- Pouvez-vous nous préciser de quel arrêté il s'agit ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est l'arrêté ministériel national du 22 décembre 2021. Je suppose qu'il émane du ministère de l'Environnement, mais nous vous apporterons la précision.

La dernière question concernait l'impact du télétravail sur le volume des déchets produits par l'Agglomération. Cet impact est très limité, voire invisible, contrairement à ce qui s'était passé lors du confinement où les volumes avaient fortement augmenté. C'est compréhensible, puisque nous sommes dans des zones résidentielles où les gens viennent le soir et le week-end. Pendant le confinement, ils y vivaient aussi la journée. Le volume des déchets avait donc augmenté, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Mme CIEPLINSKI.- Quelle est la date du prochain conseil ? Vous ne l'avez pas dit dans les actualités de début de séance, comme vous le faites habituellement.

M. le PRÉSIDENT.- Il aura lieu le 15 décembre. Sauf énorme surprise, nous aurons à examiner le rapport d'orientation budgétaire. Après avoir fixé les principes aujourd'hui, nous entrerons dans le vif du sujet, c'est-à-dire la mise en application.

Mme CIEPLINSKI.- Avant d'aborder la motion, j'aimerais savoir s'il serait possible d'avoir une visibilité sur les dates des commissions, surtout quand elles se déroulent en présentiel. Cela nous permettrait d'y participer. Nous l'avons demandé à plusieurs reprises.

M. le PRÉSIDENT.- Je réponds positivement à votre sollicitation. C'est une contrainte que je fixe aux présidents des commissions. Je sais qu'ils font l'effort. Je demande au cabinet de veiller à communiquer les dates des commissions le plus tôt possible. Je m'adresse aux présidents autour de cette table : vous savez qu'un Conseil communautaire se tiendra le 15 décembre. Pourriez-vous avoir la gentillesse de fixer une date de commission dans les dix jours précédents et de nous en informer pour que nous puissions la donner aux élus ?

Vous m'avez inquiété en évoquant une motion. Nous sommes d'accord qu'il n'y a pas de motion, Madame CIEPLINSKI ?

Mme CIEPLINSKI.- Si, nous en avons envoyé une.

M. le PRÉSIDENT.- Nous ne l'avons pas reçue. Je ne peux donc pas l'accepter.

Mme CIEPLINSKI.- Problème de transmission ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas ce qu'il s'est passé. Je propose que nous en parlions deux minutes à part.

Mme CIEPLINSKI.- Nous l'avons envoyée par *e-mail* dans les délais.

M. le PRÉSIDENT.- Je pense que vous connaissez ma méthode de fonctionnement. Je n'ai pas pour habitude d'empêcher. Je demande à M. DAMIATI de venir avec moi pour discuter avec nos amis du groupe RGE.

(Rires.)

Entretiens, je propose de lever la séance pour vous permettre de vaquer à vos occupations et de rentrer à vélo ou en covoiturage à vos domiciles.

Merci à tous. Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 45.)



Nicole LAMOTH
12^{ème} Vice-Présidente
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil Départemental